

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:            M. FRANÇOIS LAFOND, président  
   Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire  
   M. PIERRE FORTIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT  
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE  
DE LACHENAIE (SECTEUR NORD)**

**PREMIÈRE PARTIE**

VOLUME 7

Séance tenue le 31 janvier 2008, 19 h  
Centre récréatif de Repentigny  
740, rue Pontbriand  
Repentigny

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 31 JANVIER 2008 .....	1
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
MANON FORTIN .....	5
RENÉ GERMAIN .....	13
CLAUDE VALLÉE .....	21
GUY PLAMONDON.....	29
MARIO DESROSIERS .....	38
SUSAN GALLANT .....	46
EMMANUELLE BEAUCHAMP.....	52
MARIE-CLAUDE BROUILLETTE .....	58
REPRISE DE LA SÉANCE .....	60
JACQUES LECOURS .....	60
CLAUDE VALLÉE .....	70
DAVID MODLIN.....	72
MANON FORTIN.....	82
VÉRONIQUE ARMSTRONG, FRANÇOIS VALIQUETTE.....	86
CHARLES MOREAU.....	93
FRANÇOIS VALIQUETTE .....	97

**MOT DU PRÉSIDENT**

**LE PRÉSIDENT:**

5 Mesdames et messieurs, si vous voulez bien prendre place, nous allons débiter.  
Bonsoir et bienvenue à cette septième séance des audiences publiques sur le projet  
d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie. La commission entend  
terminer ses travaux ce soir. Et par la suite, nous nous reverrons évidemment lors de la seconde  
partie de l'audience, soit le 3 mars prochain.

10

Je vais vérifier auprès de monsieur Marron s'il y a des documents à déposer.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

15 On a déposé la présentation de monsieur Chapuis ainsi que la courbe qui avait été  
demandée de production de biogaz avec le projet existant.

**LE PRÉSIDENT :**

20 Merci. Du côté du ministère de l'Environnement.

**M. JEAN MBARAGA :**

25 On n'a pas de document à déposer, Monsieur le Président.

25

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Monsieur Hakizimana.

30 **M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

On n'a pas de document à déposer non plus.

**LE PRÉSIDENT :**

35

Monsieur Rochefort.

**M. MICHEL ROCHEFORT :**

40 Pas de document, mais juste un supplément d'information par rapport à la dernière  
question qui a été posée sur les quantités et qu'est-ce qui venait du monde municipal, juste pour  
donner plus de renseignements.

45 En 2006, sur le territoire des 82 municipalités, il y avait 6,2 millions de tonnes de déchets produits. De ce nombre, il y a 1,8 million qui sont des déchets municipaux, gérés par les municipalités, et 4,4 millions de tonnes qui viennent des ICI, donc des institutions, des commerces et des industries, et du secteur des CRD, construction, rénovation, démolition. Donc, pour donner un peu l'ordre de grandeur, pour compléter la réponse de tout à l'heure.

50 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Rochefort. Monsieur Papillon.

55 **M. LUC PAPILLON :**

Non, Monsieur le Président, aucun document.

**LE PRÉSIDENT :**

60 Merci. Monsieur Bélanger.

**M. GHISLAIN BÉLANGER :**

65 Nous n'avons de document à déposer.

**LE PRÉSIDENT :**

70 Merci, Monsieur Bélanger. Hier soir, il y a eu des questions qui ont été demandées, des précisions finalement par madame Fortin relativement à la façon de procéder aux plaintes, comment c'était reçu et comment c'était traité par le ministère de l'Environnement. Donc, je vais laisser la parole à madame Gauthier, qui va expliquer toute la procédure qui se fait au niveau de la recevabilité des plaintes.

75 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

80 Bonsoir ! Donc, je vais commencer par les urgences. On a parlé des urgences. Alors, pour le ministère de l'Environnement, une urgence, c'est un camion qui déverse ses produits pétroliers, qui a un accident sur l'autoroute, on va se déplacer ; une fuite de gaz toxique dans les conduites d'égouts, de l'ammoniac, des choses comme ça, ça c'est considéré comme une urgence environnementale.

Un dossier comme BFI, qui est connu au niveau de la Direction régionale, les gens peuvent appeler quand même, s'ils veulent, à Urgence, on n'empêche pas les gens d'appeler,

85 mais la personne qui est de garde au niveau d'Urgence environnement ne se déplacera pas, parce que ce n'est pas considéré comme une urgence. C'est considéré comme un dossier connu. On n'a pas nécessairement besoin d'intervenir là tout de suite parce qu'il y a une catastrophe, entre guillemets.

90 Pour ce qui est des plaintes, alors je vous ai parlé que le ministère avait un processus de traitement des plaintes. Alors, je répète rapidement. La plainte arrive à la Direction régionale. On s'engage dans les cinq jours de cette plainte-là à faire un accusé réception. On s'engage dans les dix jours à répondre au plaignant pour lui dire : «Voilà, nous, on va traiter la plainte. On va faire une vérification. On va faire une inspection d'ici telle date.» Et on s'engage dans les quarante jours à rétroinformer le plaignant, c'est-à-dire : «Voilà, nous sommes allés telle date. Il est arrivé 95 telle chose, telle chose. On a demandé tel correctif. On a envoyé un avis», etc., etc. Ça, c'est national. C'est ce qu'on applique pour nos dossiers.

100 En plus de ça, spécifiquement pour BFI, compte tenu du nombre de plaintes qui tourne autour, je vous l'ai dit, peut-être 250 et plus par année, plus même autour de 400, ce qu'on a fait...

105 Bon, avant ça, juste un élément de précision. On a envoyé à tous nos plaignants dans BFI une lettre le 26 janvier 2007 en joignant notre pamphlet concernant le traitement des plaintes. J'ai fait des copies de ça que je pourrai déposer à l'avant. Donc, c'est une lettre circulaire qui est envoyée à tous nos plaignants dans le cas de BFI. On ne l'a pas fait pour tous les plaignants du ministère mais, pour BFI, on l'a fait. Donc, ça, ça précisait le traitement des plaintes de façon générale.

110 En plus, pour BFI, comme je vous dis, compte tenu du nombre de plaintes qui est quand même considérable, ce qu'on a fait à la fin décembre 2007, on a avisé tous les plaignants principaux. Ceux qui ont déposé une ou deux plaintes, on n'a pas envoyé un courriel, mais ceux qui ont fait plusieurs plaintes dans l'année, on a envoyé un courriel pour leur dire : «Dorénavant, on vous demande soit d'appeler l'inspecteur.» Ça, ça reste toujours au même numéro de téléphone. Donc, Monsieur Robert Livernoche. Mais on a envoyé aussi un courriel pour leur donner une 115 nouvelle adresse où on souhaiterait qu'ils envoient les plaintes, parce qu'on comprend...

120 Bon, comme je vous ai dit, pour BFI, quand il y a une plainte en direct, il est 10 h le matin, on rejoint l'inspecteur, l'inspecteur va se rendre sur les lieux. Comme j'ai mentionné, à ce moment-là, il n'y a pas d'accusé réception, il n'y a pas la lettre de dix jours parce qu'on va sur les lieux. L'accusé réception se fait comme automatiquement, on le rencontre sur les lieux.

J'ai mentionné aussi que naturellement, cet inspecteur-là, ce n'est pas son seul dossier, il n'est pas à côté nécessairement du téléphone ou de l'ordinateur. Alors, on a créé une nouvelle adresse électronique, qui est dirigée vers la secrétaire du service et vers le chef de

125 service des inspecteurs. Alors, eux reçoivent à cette adresse-là. Donc, on est assurés qu'il y a toujours quelqu'un qui va recevoir en direct les plaintes. Si la plainte, l'événement, il est là, la chef du service des plaintes, et si l'inspecteur est au bureau, va lui demander d'aller sur les lieux. Si ce n'est pas le cas, si l'inspecteur ne peut pas se déplacer, on envoie un accusé réception.

130 Et c'est un peu ce que j'expliquais cet après-midi, comme BFI, on a beaucoup de plaintes, on a fusionné notre premier accusé réception qu'on s'était engagés dans les cinq jours et la lettre où on disait : «Dans les dix jours, on va vous informer», on a fusionné ça dans notre accusé réception. Alors, dans ce cas-ci, pour BFI, si vous faites une plainte qui n'est pas en direct, on vous informe qu'on a bien reçu votre plainte : «Nous allons faire les vérifications d'ici  
135 trente jours.» C'est ce qu'on mentionne dans cet accusé réception là. Et on fait à la fin de chaque mois un retour au plaignant.

Donc, si madame X a fait dix plaintes dans son mois, nous allons la rappeler à la fin du mois pour lui dire : «Voilà, pour vos dix plaintes, c'est ça qui s'est passé pour chacun des  
140 événements.» Et on envoie un courriel avec une partie du registre des plaintes où on stipule ce qui a été fait. C'est la procédure de façon générale.

Il y a un élément d'information que j'ajouterais concernant le registre, pour compléter peut-être l'information que monsieur Valiquette a fournie. Effectivement, on n'arrive peut-être pas aux  
145 mêmes chiffres, mais je vais vous dire la façon dont le ministère complète son registre.

C'est-à-dire que si une personne envoie une plainte avec quatre événements pour quatre jours différents, dans notre tableau des plaintes, on va le compléter comme étant quatre plaintes, pas comme une plainte avec quatre événements, mais quatre jours. Par contre, si dans une  
150 journée la plaignante dit : «Le 2 décembre, il y avait des odeurs et du bruit», ça, on le compile comme un seul événement et non comme deux plaintes. On ne fait pas une plainte d'odeur et une plainte de bruit, par exemple. Ça va être une seule plainte.

Alors, c'est un peu la façon de compléter le registre. Est-ce que j'avais autre chose?  
155 Donc, c'est ça. Pour madame Fortin, donc le soir du 10 août où elle a fait son appel à Urgence, compte tenu que pour nous ce n'est pas une urgence, la personne ne s'est pas déplacée. Ça ne veut pas dire que la plainte ne sera pas prise en considération et ne sera pas traitée. En fait, la personne de garde à l'urgence va transférer cette plainte-là à l'inspecteur qui s'occupe de ce dossier-là à la Direction régionale et lui va faire les vérifications, comme il aurait fait si ça avait été  
160 une plainte qu'on lui avait acheminée.

Madame Fortin, elle a mentionné que le 12 août et le 15 août, elle a réécrit à l'inspecteur, mais c'était toujours pour savoir, ce qu'on m'a informé, Madame Fortin pourra peut-être corriger, mais c'était pour savoir ce qui s'était passé le 10 août. Et malheureusement, il a fallu que ça  
165 tombe sur elle, on a fait un accusé réception de ces deux journées-là, mais on

170 n'avait pas la bonne adresse électronique et on n'a pas eu de message d'erreur non plus. Quand ça va mal, ça va mal ! Par contre, on lui a fait notre retour, notre rétroaction qu'on s'engage à faire dans les quarante jours, on lui a fait le 26 septembre. Donc, pour le ministère, c'est des délais raisonnables. Je comprends que ça peut ne pas satisfaire les plaignants, mais c'est la procédure au ministère.

**LE PRÉSIDENT :**

175 Merci, Madame Gauthier.

Nous allons maintenant demander monsieur Michel Legris. Monsieur Legris n'est pas là. Madame Sylvie Langlois Brouillette. Madame Brouillette n'est pas là. Monsieur John Burcombe. Monsieur Burcombe n'est pas là. Monsieur Robert Ménard. Monsieur Daniel Morissette. Madame Emmanuelle Beauchamp. Monsieur Robert Lemay. Monsieur Jacques Lecours.

180 Madame Manon Fortin. Bonsoir, Madame Fortin !

**Mme MANON FORTIN :**

185 Bonsoir, Monsieur le Président, Madame et Monsieur les Commissaires. Je m'excuse, je ne pouvais pas être là cet après-midi. Le travail l'exige. Il faut bien gagner sa vie.

Je peux passer une petite remarque ou un commentaire?

190 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y. Bien, c'est-à-dire, une remarque à propos des commentaires de madame Gauthier?

195 **Mme MANON FORTIN :**

Non, ce n'est pas de quoi de désagréable, loin de là. Ce n'est pas dans mes habitudes. C'est pour les plaintes. C'est juste pour avoir un éclaircissement. En dehors des heures de bureau, on fait quoi?

200 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. C'est une bonne question, effectivement.

205 Madame Gauthier.

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

210 C'est une bonne question. En fait, les plaintes peuvent être adressées à l'adresse courriel que j'ai mentionnée ou laissées sur le répondeur du technicien. Mais naturellement, il n'y a pas personne qui va se déplacer. Ça va être considéré comme étant des plaintes dont l'événement est passé. On va la traiter quand même. On fait un suivi auprès de BFI.

215 Ce que je n'ai peut-être pas mentionné, c'est que toutes les plaintes qu'on reçoit, on les achemine à la fin de chaque mois à BFI pour savoir exactement ces journées-là qu'est-ce qui s'est passé sur le terrain qui aurait pu générer des odeurs plus fortes cette journée-là et c'est mis dans notre registre. Donc, ces plaintes-là vont être quand même suivies.

**LE PRÉSIDENT :**

220 Et pourquoi c'est à une fréquence d'un mois?

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

225 Parce que c'est un choix qu'on a fait. C'est des événements qui sont passés. Pas quand l'événement est en direct. Ça, l'inspecteur se rend sur les lieux du plaignant et se rend chez BFI. Quand l'odeur est là, on règle ça la journée même. Mais quand c'est des événements passés, c'est ce qu'on a convenu avec BFI, c'était plus facile de cette façon-là tout simplement.

**LE PRÉSIDENT :**

230 Merci, Madame Gauthier.

Oui, Madame Fortin.

**Mme MANON FORTIN :**

235 Juste une petite précision. C'est que ce soir-là, c'est parce que la gorge me piquait aussi, là. Si ce n'est pas une urgence, c'est... O.K., je m'arrête là. Je continuerai dans mon mémoire, mon argument.

**LE PRÉSIDENT :**

Avec plaisir.

**Mme MANON FORTIN :**

245 Moi, Monsieur le Président, quand la compagnie BFI va fermer ses portes et qu'elle va remettre les clés, j'imagine, au Québec, aux résidants du Québec, quels sont les besoins du



personnel en exploitation, d'opération, de suivi, ainsi de suite? Ça va se passer comment tout ça?

250

**LE PRÉSIDENT :**

Autrement dit, lorsqu'ils auront complété...

255

**Mme MANON FORTIN :**

Quand ils auront tout terminé.

**LE PRÉSIDENT :**

260

Évidemment, en autant qu'ils aient l'autorisation de le faire, parce qu'on ne peut pas présumer qu'ils vont l'avoir. Mais, bon, en supposant qu'ils l'aient et qu'ils complètent l'exploitation et ensuite qu'ils ferment le site, vous voulez savoir qu'est-ce qui arrive avec les employés?

265

**Mme MANON FORTIN :**

Pas les employés, c'est qui qui va continuer à opérer. Parce qu'à un moment donné, c'est encore vivant ça. Est-ce que c'est le ministère de l'Environnement? Est-ce que c'est...

270

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, d'accord. Je vais aller voir le représentant du ministère de l'Environnement.

**M. JEAN MBARAGA :**

275

Oui, Monsieur le Président, comme je le disais cet après-midi, c'est dans la responsabilité du fonds de gestion postfermeture. Toutes les activités justement de gestion postfermeture, ça incombe au promoteur et non au ministère de l'Environnement. Donc, le promoteur va s'assurer qu'il y a assez de personnel pour exécuter ces responsabilités-là.

280

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, il y a une obligation, n'est-ce pas, d'au moins trente ans, je crois, après la fermeture complète du site?

285

**M. JEAN MBARAGA :**

Tout à fait, Monsieur le Président.

290 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, pendant trente ans, c'est BFI, Madame Fortin, qui aura à assumer le fonctionnement, voir aux opérations, voir à ce que les conduites soient bien nettoyées, ainsi de suite, pendant trente ans. Donc, c'est la période pendant laquelle normalement...

295

**M. JEAN MBARAGA :**

Monsieur le Président, ceci ne veut pas dire que le ministère s'est effacé, là. Il continue quand même de faire le contrôle du site.

300

**LE PRÉSIDENT :**

Exact. En fait, vous travaillez toujours de concert avec le promoteur jusqu'à temps que ce soit terminé.

305

**M. JEAN MBARAGA :**

Absolument, Monsieur le Président.

310 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

**Mme MANON FORTIN :**

315

Est-ce que j'ai droit à deux autres petites questions?

**LE PRÉSIDENT :**

320

Ce soir, oui, allez-y, si elles sont petites.

**Mme MANON FORTIN :**

325

Elles ne sont pas tellement longues. J'aimerais ça savoir combien est-ce qu'il y a d'employés qui travaillent de soir chez BFI. Ça va m'amener à ma deuxième question après.

**LE PRÉSIDENT :**

330

D'accord. C'est vrai qu'elle est courte. Monsieur Marron. Elle est tellement courte, qu'il ne sait pas quoi répondre.

**Mme MANON FORTIN :**

Au fait, combien d'employés et combien de camions qui rentrent le soir.

335

**LE PRÉSIDENT :**

Combien de camions qui rentrent le soir?

340

**Mme MANON FORTIN :**

Oui, puis combien d'employés qui travaillent le soir, s'il vous plaît.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

345

Je cherchais des yeux la personne en mesure de répondre à cette question. Je vais demander à monsieur Jean-Marc Viau de répondre.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

350

De soir, il y a principalement trois opérateurs qui restent au niveau du front de déchargement des déchets et quelques fois, des périodes calmes comme l'hiver, ça peut être deux pour les dernières heures, une personne à la guérite et le gardien de sécurité. Au niveau du champ d'extraction de biogaz, il y a toujours quelqu'un qui est de garde avec les systèmes d'alarme qui sont mis en place. Donc, il y a tout le temps quelqu'un qui est de garde, à moins de vingt minutes du site.

355

**LE PRÉSIDENT :**

Et les dernières opérations camions se terminent à quelle heure?

360

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Les dernières rentrées de camions se terminent une demi-heure avant la fermeture. Donc, c'est 11 h 30. Le temps de finir les dernières couches de compaction et de recouvrement, ça peut aller jusqu'à 00 h 30, au pire des cas 1 h.

365

**LE PRÉSIDENT :**

Grosso modo, en période de soirée, disons à compter de 17 h jusqu'à 11 h, parce que donc si ça finit à 11 h 30, il faut qu'il soit rentré et ait déversé ses ordures à 11 h au plus tard, donc entre 5 h et 11 h, il peut avoir combien de camions qui circulent sur le site?

370

**M. JEAN-MARC VIAU :**

375

Très peu de camions. Je pourrais déposer un tableau des données, disons les mois les plus achalandés, mai, juin, ça permettrait une bonne indication pour les informations requises. Mais principalement, c'est le jour, et les périodes de pointe, c'est 10 h, 12 h et 2 h de l'après-midi.

380

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous pouvez déposer ce tableau-là?

385

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Demain ?

**LE PRÉSIDENT :**

390

Oui, oui. En fait, vous le déposerez en l'envoyant soit par courriel à madame Poliquin au bureau à Québec, parce qu'on termine ce soir. Je ne pense que je sois ici demain. D'ailleurs, il n'y aura pas grand-monde. Je pense que ça va faire l'affaire de tout le monde, demain, de rester peut-être chez eux à cause de la température qu'ils nous annoncent. Mais vous l'envoyez par courriel ou par la poste à Québec.

395

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Parfait, merci.

400

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Une autre?

405

**Mme MANON FORTIN :**

Oui, s'il vous plaît. Ça va m'amener... en tout cas. Quand on a visité le site, à un moment donné il y avait des détecteurs de radioactivité. Ma question, c'est la suivante : y a-t-il une possibilité que, je ne sais pas si je m'exprime comme il faut, mais je l'ai entendu un petit peu comme ça, l'Explonarium échappe parfois à la détection du produit radioactif qu'on peut essayer de... disons, qu'ils essaient de passer en douce ou quoi que ce soit, là, tu sais?

410

**LE PRÉSIDENT :**

L'Explonarium, c'est un produit. C'est ça?

415

**Mme MANON FORTIN :**

Oui.

420

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Marron, connaissez-vous l'Explonarium?

425

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Je vais profiter de la présence de monsieur Viau, qui va répondre à la question.

**LE PRÉSIDENT :**

430

Pardon?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

435

Je passe la parole à monsieur Viau, qui est bien au courant de ces aspects-là.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

440

Une évaluation de sensibilité est faite à tous les mois sur nos équipements et une calibration est faite aussi par le manufacturier.

**LE PRÉSIDENT :**

445

Et les bâtons d'Explonarium sont bien détectés?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

450

En fait, l'Explonarium, c'est l'appareil de détection. Donc, c'est lui qui permet de détecter. Donc, on y va avec une charge de césium tout simplement puis on vérifie si l'appareil... c'est un processus qui est assez simple. C'est nos employés qui font ça. Donc, on vérifie par, oui, il répond bien, on connaît la charge. C'est très facile à faire maison, quoi.

**LE PRÉSIDENT :**

455

Parfait. Merci beaucoup.

**Mme MANON FORTIN :**

Avec...

460

**LE PRÉSIDENT :**

C'est la quatrième, là. Là, c'est la dernière, par exemple.

465

**Mme MANON FORTIN :**

Oui. Je complète avec ça. C'est parce qu'avec le faible nombre d'employés de soir, est-ce que ça peut échapper à un moment donné à la surveillance?

470

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Marron.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

475

Oui, toujours monsieur Viau pour la réponse.

**LE PRÉSIDENT :**

480

D'accord, merci.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

C'est un système de détection automatique.

485

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Viau.

Merci, Madame Fortin.

490

**Mme MANON FORTIN :**

Merci à vous.

495

**LE PRÉSIDENT :**

Pour les gens dans la salle, le registre est présentement fermé et je verrai tantôt s'il sera ouvert de nouveau. Monsieur Pierre-Jean Maziade.

500

Monsieur René Germain. Bonsoir, Monsieur Germain.

**M. RENÉ GERMAIN :**

505 Bonsoir, Monsieur. Tout d'abord, j'aimerais demander s'il y a des représentants de la Ville de Terrebonne et de Repentigny sur place, s'il vous plaît?

**LE PRÉSIDENT :**

510 Oui, il y a quelqu'un, qui sont des personnes-ressources, effectivement.

**M. RENÉ GERMAIN :**

J'aimerais m'adresser à eux si c'est possible.

515 **LE PRÉSIDENT :**

Vous vous adressez toujours à moi.

**M. RENÉ GERMAIN :**

520 À vous, d'accord. Je m'excuse, je ne connais pas les procédures.

**LE PRÉSIDENT :**

525 Il n'y a pas de problème.

**M. RENÉ GERMAIN :**

530 J'aimerais que vous intercédiez en ma faveur puis leur demander s'ils sont au courant qu'il y avait un projet de parc régional qui ceinturerait le site d'enfouissement afin de protéger l'environnement immédiat du site. Est-ce que vous pourriez poser cette question-là, s'il vous plaît?

**LE PRÉSIDENT :**

535 Ça va nous faire plaisir et en même temps ça va informer la commission. Donc, Monsieur Papillon, dans un premier temps, et par la suite, Monsieur Longpré.

**M. DOMINIQUE LONGPRÉ :**

540 Dominique Longpré, Ville de Repentigny. Comme on vous a expliqué hier, Monsieur le Président, il y a un parc, qui est un espace boisé, le boisé de la Presqu'île qui est existant du côté de Repentigny. Il n'est pas inimaginable qu'éventuellement la Ville en fasse un parc public.

545 Mais à ma connaissance, il n'y a rien présentement de concret sur la table à dessin pour faire un parc soit régional ou intermunicipal, mais c'est des choses qui pourront être discutées.

**LE PRÉSIDENT :**

550 Donc, je présume que c'est la même réponse pour vous, Monsieur Papillon, ou vous avez une autre réponse?

**M. LUC PAPILLON :**

555 De parc régional, comme projet parc régional, je n'en connais pas, outre que ce que monsieur Longpré vient d'expliquer. Mais peut-être monsieur fait allusion au ruisseau de Feu du côté du secteur Lachenaie. Non?

**M. RENÉ GERMAIN :**

560 Non.

**LE PRÉSIDENT :**

565 Est-ce que vous pourriez préciser un peu? Parce que vous parlez de parc.

**M. RENÉ GERMAIN :**

570 Bien, je vais aller tout de suite à ma question principale. C'est juste que c'était pour aborder ma question principale. C'est que j'aimerais proposer ici une lettre et puis une pétition qui est en rapport avec le Centre de plein-air des sentiers de la Presqu'île. Je vais vous lire une courte lettre et puis déposer la pétition au registre.

575 La lettre, c'est un envoi de la Ville de Repentigny qui va être envoyé par le directeur général, monsieur Weemaes, suite à une rencontre que j'ai eue avec madame la mairesse, monsieur le directeur Weemaes et puis sur place il y avait monsieur Robert Picard, qui était à l'époque l'échevin du quartier de la Presqu'île, et puis deux autres invités qui étaient avec nous. Je vais vous lire la lettre et je vais faire ça vite. On s'exprime comme ça:

*Monsieur,*

580 *La présente fait suite à la rencontre intervenue au bureau de la mairesse Chantal Deschamps, à l'occasion de laquelle vous nous avez posé une pétition signée de 2 100 personnes, lesquelles expriment une préoccupation et le voeu de voir aménager un parc régional semi-urbain sur le site boisé connu sous le nom de «sentiers de la Presqu'île» et leur environnement immédiat.*

585 Ça, la date, là, j'ai oublié de vous le mentionner, on date du 27 septembre 2005.



590 *Vous avez pu constater lors de cette rencontre que ce projet rejoint les préoccupations de la Ville de Repentigny à ce chapitre ainsi que les objectifs de planification quant à l'aménagement et au développement du territoire de la MRC de l'Assomption.*

En passant, madame la mairesse, c'est la présidente de la MRC de l'Assomption, pour ceux qui ne le savent pas.

595 *Votre pétition arrive à point et sera jointe au projet mis de l'avant par la MRC et notre municipalité dans le cadre de négociations qui seront menées avec la Communauté métropolitaine de Montréal pour la préservation et l'amélioration de notre environnement urbain. Nous vous remercions...*

600 On va laisser faire les messages de gentillesse et tout.

*Nous vous remercions de l'intérêt que vous avez manifesté envers notre ville et prions d'agréer, Monsieur, les expressions de nos sentiments.*

605 Voici. Moi, ce que je trouve un petit peu bizarre là-dedans, c'est que je m'adresse aux deux représentants de la municipalité puis on me dit qu'ils n'ont, à leur connaissance, aucun projet de la sorte.

610 Moi, j'ai rencontré la mairesse avec le directeur de la ville, on m'a donné une lettre qui accusait... en fait, que tout simplement exprimait leur connaissance et puis qui mentionnait ça par écrit. Je leur ai donné une pétition. Nous, on a travaillé très fort pour faire ça. 2 100 personnes, ça ne se fait comme ça. C'est très difficile faire ça, les centres d'achats et puis etc., etc.

615 Donc, Monsieur le Président, l'étude de BFI ne tient pas compte de notre projet. À ma connaissance, je n'ai pas entendu parler dans cette assemblée d'aucun projet de ceinture verte alentour du parc ou quoi que ce soit. Je ne vois pas ça. Malgré le fait qu'on a présenté quelque chose à la Ville de Repentigny puis que nos représentants, qui sont ici, ils n'ont pas à l'air à savoir qu'est-ce qui se passe. Moi, je suis un petit peu surpris de la situation.

620 Je voudrais savoir aussi si le ministère de l'Environnement peut nous dire quels seront les impacts sur ce site par rapport au parc, si jamais il y avait un parc ou un centre régional de verdure alentour de ça. Quels vont être les impacts au niveau de l'environnement si jamais ça se produit. Parce que là, on parle même de grossir le site là. À un moment donné, il faut s'arrêter là.

625 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, écoutez, pour l'instant, il n'est pas question de grossir le site. Il est question d'un

630 agrandissement sur le site actuel qui appartient au promoteur. Tantôt, vous avez mentionné que le promoteur n'avait pas parlé de ce projet-là dans son étude d'impact. Peut-être que monsieur Marron pourra nous indiquer pourquoi il n'en a pas parlé.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

635 Oui. Je vais passer la parole à monsieur Daniel Boisvert, qui va vous expliquer la démarche qui a été suivie pour vérifier cet aspect.

**M. DOMINIQUE LONGPRÉ :**

640 Monsieur le Président, Dominique Longpré, Ville de Repentigny. Je voudrais juste apporter un point d'information.

**LE PRÉSIDENT :**

645 Oui.

**M. DOMINIQUE LONGPRÉ :**

650 La Ville ne dit pas qu'elle n'est pas au courant du projet, on n'est pas au courant de la pétition. Si on a reçu une pétition, c'est sûr qu'on en prend note. Puis si la lettre a été écrite par le directeur général, monsieur Weemaes, c'est parce qu'elle existe bel et bien cette pétition et ce projet-là qui a été soumis.

655 Ce que je vous dis, c'est que la Ville étudie plusieurs projets, regarde toujours l'opportunité d'améliorer son parc d'espaces et espaces verts, de ses territoires, parcs et espaces verts. Il n'est pas dit que dans le futur, le boisé de la Presqu'île ne pourra pas être acquis par la Ville. Elle pourrait le développer à ce niveau-là. C'est des choses qu'on regarde toujours.

**LE PRÉSIDENT :**

660 D'ailleurs, c'est dans le sens de ma question d'hier, vous m'aviez apporté le même genre de réponse, finalement.

**M. DOMINIQUE LONGPRÉ :**

665 Tout à fait. C'est des choses qu'il est possible de regarder au niveau de la Ville.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Longpré. Oui, allez-y.

670

**M. DANIEL BOISVERT :**

Oui, juste préciser que concernant les requêtes d'information pour les projets dans le milieu, on les adresse auprès des autorités locales, notamment les MRC, municipalités. Donc, ces requêtes-là ont été adressées, on n'a pas eu d'information relativement à ce projet-là.

675

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Donc, c'est la raison pour laquelle le promoteur n'en a pas traité dans son étude d'impact. Maintenant...

680

**M. RENÉ GERMAIN :**

Ça va faire bientôt trois ans que cette pétition-là a été apportée, puis la Ville de Repentigny, sur la lettre, elle me disait qu'elle était pour me tenir ou notre comité, on avait un petit comité, qu'ils étaient pour nous mettre au courant du développement par rapport au site et puis du parc. Ça fait trois ans.

685

La mairesse m'avait mis en contact avec un conseiller de la municipalité, monsieur Jeannot Lemay et puis que c'est lui qui était supposé de me mettre au courant de ce qui se passait. Je l'ai appelé à plusieurs reprises, au moins deux, trois, quatre fois par année. Il n'y a rien qui se passe. La dernière fois que je l'ai appelé, c'est après les Fêtes cette année, puis il m'a dit : «Oui, il y a des négociations avec la Communauté urbaine de Montréal, les villes environnantes», etc., etc. Je me demande si ce n'est pas pour tuer le poisson ou quoi, là, mais...

690

695

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, en fait, écoutez, je ne peux pas répondre...

700

**M. RENÉ GERMAIN :**

Non, je vous comprends.

**LE PRÉSIDENT :**

705

... pour les villes. Je serais mal à l'aise. On a eu une réponse de la Ville de Repentigny.

Est-ce qu'au niveau de la Communauté métropolitaine de Montréal, vous êtes au fait de ce projet ou cet embryon de projet? Est-ce que ça a déjà été discuté?

710 **M. MICHEL ROCHEFORT :**

Non. Ça, je ne crois pas qu'on ait copie de cette lettre. Sur votre lettre, ce n'est pas nécessairement mentionné s'il y a une copie acheminée à la Communauté métropolitaine de Montréal?

715

**M. RENÉ GERMAIN :**

Je ne vois pas qu'il y ait eu un envoi, mais il mentionne, par exemple, qu'il y a des négociations qui seront menées avec la Communauté urbaine.

720

**M. MICHEL ROCHEFORT :**

Donc, c'est pour ça, le type de négociation, il faudrait préciser aussi dans quel cadre.

725

**M. RENÉ GERMAIN :**

Bien, le cadre, je peux vous le préciser, parce que je l'avais mentionné lors de la rencontre. C'est que moi, je disais à cette rencontre-là qu'on subit énormément d'inconvénients dans la région ici du fait qu'il y a des ordures qui nous arrivent d'un peu partout sur le territoire, même de la Communauté urbaine de la Ville de Montréal.

730

Donc, je pense que ça devrait être justifié au point de vue économique que la Ville de Montréal puisse participer aux coûts d'un tel projet d'un parc régional avec les municipalités environnantes comme Terrebonne ou quoi, parce qu'ils bénéficient des retombées économiques d'un tel projet. Mais ceux qui subissent les conséquences, ce sont nous. Donc, je pense qu'ils devraient, avec la Communauté urbaine et les villes et MRC...

735

**LE PRÉSIDENT :**

740

Regardez, Monsieur Germain, c'est parce qu'ici, on est sur l'interrogation d'un projet. Je présume qu'il est possible qu'à l'heure actuelle, il y ait des négociations aussi qui ont cours avec la Communauté urbaine. Et probablement peut-être que tant que les négociations ne seront pas terminées, peut-être que les villes ne veulent pas s'avancer plus loin là-dedans.

745

Donc, à ce moment-là, il serait important pour vous, lorsque vous viendrez déposer votre mémoire, de nous faire part de toutes ces choses-là et des pistes de solution que vous soulevez, qui pourraient être intéressantes tant pour les municipalités que pour la Communauté urbaine. Donc, à ce moment-là, je pense que...

750

Mais de toute façon, Monsieur Rochefort veut encore intervenir un petit peu. Il y a peut-être un autre élément.

**M. MICHEL ROCHEFORT :**

755 Une précision. Je ne suis pas la Communauté urbaine de Montréal, qui n'existe plus depuis 2001. Je suis le représentant de la Communauté métropolitaine. Et la Ville de Terrebonne et Repentigny font partie de la Communauté métropolitaine de Montréal, donc qui sont des membres. Je ne représente pas la Ville de Montréal.

760 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, la Communauté urbaine n'existe plus. C'est la Communauté métropolitaine de Montréal.

765 **M. LUC PAPILLON :**

Monsieur le Président, Luc Papillon, Ville de Terrebonne.

**LE PRÉSIDENT :**

770

Oui.

**M. LUC PAPILLON :**

775

Je vous ai déjà mentionné à quelques reprises au cours des derniers jours que le 3 mars, les quatre maires des quatre municipalités déposeront un mémoire. Il y a sept conditions posées dans ce mémoire, l'une d'entre elles pourrait permettre de réaliser certains projets, dont celui auquel monsieur fait allusion, selon des éléments que je ne peux évidemment pas dévoiler, mais qui vous seront présentés lors des dépôts de mémoire.

780

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Papillon.

Donc, vous avez un élément de réponse.

785

**M. RENÉ GERMAIN :**

Ça s'annonce bien.

790

**LE PRÉSIDENT :**

Et je me doutais que c'était ça, parce que la commission a quand même interrogé depuis que nous sommes ici. On savait qu'il y avait anguille sous roche quelque part, mais on comprenait également que c'était le privilège des maires de venir en discuter et ils vont le faire

795 par le biais de leur mémoire.

**M. RENÉ GERMAIN :**

800 Tout ce qu'on peut espérer, c'est que la roche ne soit pas trop grosse pour qu'on puisse voir l'anguille à un moment donné.

805 J'ai une question maintenant. Bien, une question, c'est une observation. Moi, je suis un utilisateur du parc de la Presqu'île, je fais du ski de fond à peu près quatre, cinq fois par semaine et je rencontre en particulier la mairesse, madame Deschamps. Si elle avait été là ce soir, elle aurait pu constater, puis pas juste constater, mais pouvoir témoigner des senteurs qu'on a. Bien, des senteurs qu'on...

810 Moi, je peux vous dire qu'au moins deux, trois fois par semaine quand je vais là, je sens les senteurs du site et puis le bruit aussi. Il y a beaucoup de bruit qui vient de là. Ce sont des machines, des diesels, des moteurs, des caterpillar, je ne sais pas comment qu'ils appellent ça, des bulldozers et tout, mais ça fait un bruit d'enfer.

815 Mais moi, je n'habite pas ce secteur-là. Je suis heureusement assez loin. J'habite à Repentigny sur le bord du fleuve. Mais quand je veux faire mon ski là, je peux vous assurer que ça sent. Et surtout au printemps, quand que la température devient plus clémente, c'est une température qui est plus chaude et plus dense, on a beaucoup de senteurs.

820 Donc, c'est un témoignage que je voulais faire. J'ai des senteurs. Je les sens. Et je suis loin du centre et je plains ceux qui habitent à la proximité.

**LE PRÉSIDENT :**

825 Et encore une fois, vous nous faites part de ça dans votre mémoire et ça va nous faire plaisir de vous lire et d'en discuter avec vous aussi.

**M. RENÉ GERMAIN :**

830 Moi, par exemple, quand je sens puis je voudrais exprimer, je voudrais le rapporter à quelque part, je ne sais pas à quelle place, à quel saint me vouer. J'aimerais savoir : est-ce qu'il y a un numéro de téléphone, un organisme quelconque? Je suis un simple citoyen qui est démuni de...

**LE PRÉSIDENT :**

835 Bien sûr. À la pause, je vais vous donner un petit conseil, vous irez voir madame Gauthier, c'est la seule qui se trouve à la table des personnes-ressources, elle va tout vous

donner l'information. N'est-ce pas, Madame Gauthier?

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

840

Ça va me faire plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

845

Merci. Merci, Monsieur.

**M. RENÉ GERMAIN :**

Merci beaucoup de m'avoir donné l'opportunité.

850

**LE PRÉSIDENT :**

Bonne soirée, Monsieur Germain.

855

Monsieur Claude Vallée.

**M. CLAUDE VALLÉE :**

Bonsoir !

860

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Monsieur Vallée.

865

**M. CLAUDE VALLÉE :**

Dans mes 42 ans de carrière professionnelle, j'en ai passé 12 aux ministères, au ministère de la Santé, ministère des Affaires municipales et ministère de l'Environnement. J'ai été mêlé à plusieurs projets et j'ai vécu un peu les limites que vivent les fonctionnaires, limites qui sont souvent dues au manque de ressources. Les problèmes sont plus grands que les ressources disponibles.

870

**LE PRÉSIDENT :**

875

On comprend tout ça. Est-ce que vous pouvez arriver à votre question, Monsieur Vallée?

**M. CLAUDE VALLÉE :**

Vous avez dit cet après-midi que vous vouliez nous entendre.

880

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Vallée, c'est un questionnement. Vos opinions, vos commentaires, vous les apporterez plus tard, Monsieur Vallée.

885

**M. CLAUDE VALLÉE :**

Oui, je me questionne, mais je fais un préambule pour le situer dans quel cadre.

890

**LE PRÉSIDENT :**

Et j'ai déjà mentionné, lors de la soirée d'ouverture, que le préambule ne doit pas dépasser deux, trois phrases.

895

**M. CLAUDE VALLÉE :**

Bon, c'est bien, je serai plus direct. On va juger un arbre à ses fruits.

900

En ce qui concerne les odeurs, on doit constater que, malgré les obligations qui étaient données dans le dernier décret à l'entrepreneur de réduire les odeurs, limiter les odeurs, l'article 11 : « doit prendre les mesures appropriées pour limiter l'émission d'odeurs qui peuvent causer des nuisances olfactives », force est de constater ici, en raison du nombre de plaintes et le fait que c'est admis qu'il y en a, que malgré les mesures que l'entrepreneur a pu prendre, et je ne doute pas de sa bonne foi, il y a quand même des odeurs. Alors, la question que je pose, c'est...

905

Je constate aussi que la façon de répondre aux plaintes fait que le dossier est bien propre : «Oui, on a reçu une plainte. On a donné un accusé de réception. On a demandé qu'est-ce qui arrivait.» Mais à la fin de tout, il en reste. Elles sont là. Alors, qu'est-ce qui peut être fait pour les limiter afin que ça n'aille pas en s'amplifiant? Est-ce que le fait d'augmenter sensiblement le volume de gaz qui vont être produits va donner ce résultat de limiter les odeurs?

910

J'ai entendu cet après-midi des longues explications sur la valorisation des biogaz.

915

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Vallée...



**M. CLAUDE VALLÉE :**

920

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

925

... votre question, s'il vous plaît.

**M. CLAUDE VALLÉE :**

930

En quoi la valorisation des biogaz, ce qui ne s'applique qu'aux gaz captés, va contribuer à réduire les odeurs imputables aux biogaz non captés? Est-ce que le problème va augmenter ou diminuer? C'est ce que je pose.

**LE PRÉSIDENT :**

935

Eh voilà, ça, c'est clair, Monsieur Vallée, merci.

Monsieur Marron.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

940

Oui. Je voudrais préciser à la commission que, contrairement à ce qui est affirmé, on n'annonce pas que la valorisation du biogaz va être à l'origine d'une réduction des nuisances olfactives. On va empêcher l'incinération, enfin, le brûlage dans les torchères, donc il y aura un effet positif avec ça.

945

Mais comme je l'ai précisé, l'odeur principale qui est actuellement à l'origine des plaintes est une odeur de déchets. Donc, je ne reviendrai pas sur la liste que j'avais présentée, mais il y a un certain nombre de mesures qui vont s'attaquer à cette problématique.

950

Et je rappelle également que la réduction des matières putrescibles contenues dans les déchets et qui va être mise en place par la CMM, par le biais des usines de compostage, va être de nature à modifier très sensiblement la nature des déchets qui arrivent au site et donc va aller dans le sens d'une réduction de ces effets-là.

955

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Marron.

Votre seconde question ?

960 **M. CLAUDE VALLÉE :**

Je ne veux pas me faire rouler dans la farine, là. J'ai vu une courbe l'autre soir qui montrait la production des biogaz et cette production-là, la courbe de production augmentait, augmentait, augmentait. Puis après, lorsqu'on cesse d'alimenter le site, elle diminue. Je n'ai pas  
965 rêvé. Et quand elle augmente comme ça, nécessairement ça veut dire qu'il y a plus de biogaz produits, donc il y a plus de biogaz captés, mais il y en a aussi plus qui ne sont pas captés. C'est dans les mêmes proportions.

Alors, si le volume de biogaz doit augmenter, n'est-il pas logique de penser, j'aime bien  
970 ça être logique, n'est-il pas logique de penser que les émissions vont aussi augmenter et par conséquent que le problème va s'amplifier? D'autant plus que j'ai aussi entendu que la montagne qui va se faire va amener des vents plus forts, qui vont pousser les biogaz, vont les diluer et les pousser plus loin. Ça veut donc dire que si on en pousse deux fois plus, plus loin, ça risque d'être pareil, ou je ne sais pas là, j'aimerais bien comprendre la logique derrière ça. Est-ce que ça  
975 va diminuer les émissions?

Ça semble être le seul problème qu'il y a, les émissions. Les nuisances, c'est ça qui  
980 semble être le seul problème pour l'instant. Alors, est-ce que le fait d'augmenter le volume, augmenter la hauteur et pousser plus loin, ça va améliorer les choses ou non? J'aimerais comprendre la logique.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. C'est votre question?  
985

**M. CLAUDE VALLÉE :**

Oui, c'est ma question.

990 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Marron. Est-ce que le fait d'augmenter...

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

995 J'ai présenté les mesures qu'on allait prendre sur les odeurs de déchets frais. Pour la modélisation concernant les odeurs et la prise en compte des émissions de biogaz, je passe la parole à monsieur Thierry Pagé.

1000 **M. THIERRY PAGÉ :**

Oui, Monsieur le Président. Dans nos modélisations que nous avons faites pour les

1005 projections futures, nous n'avons pas tenu compte des mesures de réduction, des efforts de  
réduction des odeurs que BFI pourrait prendre. Donc, ce qu'on représente, en fait, c'est le pire  
cas. Et on a tenu compte de l'augmentation des émissions qu'il pourrait y avoir associée à la  
1010 génération de biogaz. Et la constatation que nous avons faite, c'est que le niveau d'odeurs avec  
le temps, donc sans compter les mesures de réduction, reste sensiblement le même.

Pourquoi? Parce que les odeurs qui sont perçues dans le quartier qui est le plus touché,  
1010 la Presqu'île, en fait à 80 % est associé à des odeurs de déchets, et ces odeurs de déchets là  
sont dues aux surfaces ouvertes, donc le front d'enfouissement. Et comme il va y avoir le même  
tonnage annuel, et donc il va y avoir la même quantité d'odeurs associée à ce front-là, sans  
compter les efforts de réduction qu'il pourrait y avoir dans le temps.

1015 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Fortin.

1020 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Mais comme monsieur Vallée l'a dit, s'il y a une production plus grande de biogaz qui est  
produite, je n'ai pas les quantités devant moi, là, mais comme elle est plus importante, il y a des  
risques qu'il y ait plus d'odeurs qui s'échappent. Non?

1025 **M. THIERRY PAGÉ :**

D'un point de vue du biogaz, oui. Mais c'est 20 % des odeurs, le biogaz. Et 80 %, c'est  
des odeurs de déchets.

1030 Il ne faut pas oublier que le fait de surélever la hauteur des émissions, je l'ai mentionné  
hier, a tendance à diminuer les concentrations qu'on va avoir au sol. Pourquoi? Parce qu'il y a  
plus d'élévation, donc il y a une plus grande colonne d'air pour la dispersion, et parce que les  
vents, plus on va en altitude, plus les vents sont élevés et donc plus il y a d'air pour diluer les  
odeurs.

1035 Donc, finalement, au bilan, on se retrouve dans une situation où le niveau d'odeurs va  
être le même dans le futur, sans compter les mesures de réduction qu'il pourrait y avoir. Et ça,  
notre étude d'impact sur la qualité de l'air le démontre très bien.

1040 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Pouvez-vous repasser les mesures en résumé pour monsieur Vallée?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1045

Est-ce que monsieur Vallée était là quand je les ai présentées?

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

1050

Monsieur Vallée, étiez-vous ici cet après-midi?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1055

Je pense qu'il y faisait référence.

**M. CLAUDE VALLÉE :**

1060

Ce que je me rappelle surtout, c'est qu'il y avait une courbe qui montrait que dans les dernières années, il y a eu plus de plaintes. Ça, j'ai vu ça. Et les mesures, je les ai vues, effectivement, celles que vous avez présentées. Mais on juge un arbre à ses fruits. Qu'est-ce que ça donne depuis?

1065

Dans la dernière année, les plaintes ont augmenté et les plaintes ne sont pas nécessairement un reflet direct des inconforts qui sont causés puisque, comme disait monsieur : «Si je me plains, où est-ce que je peux me plaindre», etc. «Si je le fais puis je reçois une lettre, puis il faut que ce soit par courriel...» ce n'est pas tout le monde qui le fait, alors ce serait peut-être... qu'est-ce qu'on fait une fois que la boucle est finie, là?

1070

Madame dit : «Je fais mon travail. Je m'informe auprès de BFI qu'est-ce qui est arrivé.» Elle reçoit une réponse, elle envoie la réponse au citoyen. Mais le lendemain matin, quand il y en a une autre, il se passe quoi? On tourne en rond? Pendant combien de temps. 17 ans? C'est ça qu'est la question. Qu'est-ce qu'on va faire?

**LE PRÉSIDENT :**

1075

Monsieur Vallée, je pense qu'il y a eu quand même des éléments de réponse de la part du promoteur.

**M. CLAUDE VALLÉE :**

1080

Oui, mais...

**LE PRÉSIDENT :**

1085

Le promoteur, je pense qu'il a donné des réponses. Mais il y a peut-être d'autres choses

qui peuvent être amenées notamment, je ne sais pas, moi. Votre front de déchets mesure combien?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1090

La surface ouverte fait 200 000 mètres carrés. Mais le front de déchets, je vais demander à monsieur Viau les dimensions.

**M. CLAUDE VALLÉE :**

1095

Il n'est pas très grand. On l'a vu nous autres.

**LE PRÉSIDENT :**

1100

Monsieur, on va laisser répondre.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

1105

Règle normale, un front de déchets est à peu près une centaine de mètres de large. On a à peu près une vingtaine de mètres de plateau et on a une pente de 30 % environ ou même des fois un peu plus, d'une hauteur variant entre 2 et 3 à 4 mètres.

**LE PRÉSIDENT :**

1110

Si on réduisait le front de déchets, quel impact ça pourrait avoir sur les odeurs qui s'en dégagent?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

1115

On pourrait laisser la parole aussi à monsieur Pagé.

**M. THIERRY PAGÉ :**

1120

C'est clair que plus on minimise les surfaces ouvertes, plus on va minimiser les taux d'émission d'odeurs. Reste à savoir si c'est techniquement faisable d'un point de vue de la circulation.

**LE PRÉSIDENT :**

1125

Est-ce que, Monsieur Marron, vous pouvez regarder si c'est techniquement faisable?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1130 En fait, ce qui va être regardé, il y a des planches d'essais qui sont prévues dès cette année, c'est à modifier, comme je l'expliquais hier, la perméabilité du recouvrement journalier qui se trouve sur les zones... parce que ce qui génère des odeurs provient, d'une part, du front actif qui vient d'être décrit, d'autre part, des zones sur lesquelles on a un recouvrement journalier, sur lesquelles le recouvrement final en argile n'a pas encore été mis.

1135 Donc, l'effort va porter, d'une part, sur la réduction des odeurs émanant du front de déchets à l'endroit où les camions se déchargent, mais également des surfaces qui peuvent rester quelques semaines sans qu'il y ait d'activités et qui sont des sources également non négligeables d'odeurs. Et donc, les techniques envisagées de réduction de perméabilité du recouvrement journalier par addition de sol, de mélange de fibres, de membranes biodégradables ou de  
1140 membranes qui seraient tout simplement tirées, associées à un captage horizontal qui est déjà là mais qui aurait une meilleure efficacité.

**LE PRÉSIDENT :**

1145 Merci, Monsieur Marron. Merci, Monsieur Vallée.

**M. CLAUDE VALLÉE :**

1150 Merci. J'aurais énormément d'autres questions. On verra plus tard.

**LE PRÉSIDENT :**

Certainement.

1155 **M. CLAUDE VALLÉE :**

Si je peux me permettre un commentaire, l'option que la demande ne soit pas acceptée a aussi des conséquences de l'autre côté. Et moi, j'aurais apprécié que ce soit aussi mis en évidence puisque le promoteur, son rôle, c'est de bien faire voir qu'il peut faire un projet et, en  
1160 contrepartie, si le décret vient en application, le dernier décret qui dit : «Voici la période limite et au-delà, ça doit fermer», ce n'est pas l'option qui est la plus soulevée et les gens ne sont pas nécessairement éclairés sur la chose. Et c'est peut-être la petite carence que je trouve ici.

1165 Mais néanmoins, si je dois me taire, je me tairai. Mais comme disait Thoreau : «Me faire taire n'est pas me convaincre».

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Il est déjà 7 h 50. Le registre va s'ouvrir pour dix minutes et après ça, il va être

1170 définitivement fermé. Donc, ceux qui veulent s'inscrire, allez-y. Merci.

Entre-temps, je vais demander à monsieur Guy Plamondon de s'avancer. Bonsoir, Monsieur Plamondon.

1175 **M. GUY PLAMONDON :**

Monsieur le Président, bonsoir, Madame la Commissaire, Monsieur le Commissaire ! Je crois que ça va être ma dernière intervention. Je ne vous achaleraï plus après.

1180 J'ai encore des questionnements qui se font depuis le début, moi, c'est les gaz et l'air. Quand on dit: «gaz», on dit senteurs, peu importe le combiné. Dans le passé, j'ai été intoxiqué violemment à la « dripolyne C » et j'en subis encore aujourd'hui, vingt ans après, des conséquences.

1185 Tout à l'heure, monsieur Marron nous disait qu'il y a 20 % dans les senteurs de biogaz et 80 % de senteurs de poubelles. On a fait une visite cette semaine chez BFI et on a monté à 40 mètres de haut. On a vu des camions qui déversaient leur chargement dans presque un mur droit. On a vu les vents qui arrivaient et puis qu'on soulevait des papiers, on soulevait des...

1190 Un papier qui vole en l'air, dans mes livres à moi, il n'est pas dangereux. C'est un papier, c'est salaud, ça paraît mal, mais ce n'est pas ça qui va briser mes poumons. Par contre, les gaz qui se dégagent... parce qu'on ne peut pas savoir exactement qu'est-ce que les vidanges contiennent. Alors, entre les points de captage ou d'analyse d'air, il peut se passer beaucoup de choses, de gaz qu'on n'est pas en mesure de vraiment dire qu'est-ce qui est dedans. Le fait que  
1195 la montagne ou le mont ou le dépotoir, en tout cas, on est à 40 mètres de haut, je n'ai pas vu aucun arbre qui avait 40 mètres de haut. On est vraiment au-dessus de la zone tampon. Je me pose la question...

1200 Avant de vous poser la question, est-ce qu'on pourrait avoir la mappe du site, s'il vous plaît, si c'est possible?

1205 Si on regarde le site d'enfouissement et on se place à 40 mètres de haut, les vents dominants sont vers le sud-est, on peut apercevoir en jaune, du côté droit, qui est la ferme des Presqu'île, après on a un petit boisé. Si on regarde du côté droit, ce n'est que des champs. Alors le vent, qu'il soit en direct ou en turbulence, va toujours au plus facile. Donc, il va avoir tendance à se diriger vers les champs. Si le vent se dirige vers les champs qui longent le bois, regardez où est-ce qu'il arrive, en plein dans les quatre rues qui sont là, incluant la rue Charbonneau. Est-ce que ça a de l'allure un petit peu qu'on arrive vis-à-vis?

1210 Est-ce que le fait qu'on est haut, avec les vents, on peut avoir une turbulence qui va faire qu'on respire une, peut-être deux fois, est-ce qu'on peut me garantir que je ne serai pas

intoxiqué par accumulation?

**LE PRÉSIDENT :**

1215

Je vais demander à monsieur Marron de répondre à la question.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1220

Oui. Je vais passer la parole à deux personnes. Je vais demander à monsieur Thierry Pagé de vous répondre sur la question de la hauteur des turbulences et je terminerai par Marie-Odile Fouchécourt, qui a fait l'analyse des concentrations qui peuvent se retrouver dans le quartier que vous décrivez.

1225

**M. THIERRY PAGÉ :**

1230

Je vous dirais simplement que les effets de turbulence sont un des constituants les plus importants du modèle qui est utilisé et tous les phénomènes que monsieur parlait sont intégrés dans le modèle qui a été utilisé pour faire les calculs. Donc, tous les phénomènes qui sont indiqués sont intégrés dans les calculs.

**LE PRÉSIDENT :**

1235

Monsieur Pagé, peut-être une question un peu saugrenue de ma part, mais c'est à titre d'information pour moi et peut-être pour la commission, dépendamment de votre réponse. Est-ce que les gaz sont plus légers que l'air ou sont plus pesants que l'air?

**M. THIERRY PAGÉ :**

1240

Nous sommes dans un milieu qui est turbulent. Il y a continuellement de la turbulence. Donc, les gaz vont être mélangés et on peut s'attendre à ce que les concentrations... en fait, il n'y aura pas de stratification des gaz en fonction de la hauteur, c'est quelque chose qui va être homogène. Et donc, il n'y a pas de gaz qui sont plus lourds, qui vont rester au niveau du sol. Ce n'est pas comme dans un milieu fermé, où, là, comme il n'y a pas de turbulence, il peut y avoir cette stratification. La turbulence va créer un mélange et il n'y aura pas ce phénomène de stratification.

1245

**LE PRÉSIDENT :**

1250

Merci, Monsieur Pagé. Madame Fouchécourt, on vous écoute.

**Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :**

Bonsoir, Monsieur le Président !



1255

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

1260

**Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :**

Tout d'abord, la première chose que je voudrais faire, c'est rassurer monsieur Plamondon. Je pense?

1265

**M. GUY PLAMONDON :**

Oui.

1270

**Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :**

Comme je l'ai expliqué et montré ces derniers jours, les concentrations qui sont estimées provenir du site au niveau des récepteurs, donc au niveau des résidences, sont excessivement faibles. Elles sont beaucoup plus faibles que les concentrations qu'on peut retrouver dans l'air ambiant si BFI n'existait pas. Elles sont beaucoup plus faibles que les concentrations qu'on peut retrouver dans les maisons en dehors de BFI. On ne parle pas des maisons de la Presqu'île spécifiquement.

1275

Donc, j'avais montré des figures à cet effet-là. Ces figures-là ont été déposées d'ailleurs ces derniers jours.

1280

Et le deuxième point, c'est que les risques toxicologiques, donc les risques pour la santé liés aux gaz qui ont été analysés, sont négligeables. Ici, on parle de risques à court terme, donc, par exemple, des irritations ou, en tout cas, des effets vraiment liés à une concentration sur une durée très courte. Mais les risques sont également tout à fait négligeables pour ce qui est des effets à long terme. Donc, on parle de cancer ou d'autres effets chroniques.

1285

Donc, je pense que de ce côté-là, vous pouvez être tout à fait rassuré en ce qui a trait à votre santé et aux gaz qui peuvent provenir du site.

1290

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Fouchécourt. Juste un instant.

1295

Est-ce que, Monsieur Marron, un écran boisé pourrait avoir une incidence, c'est-à-dire pourrait contribuer également à mitiger les épisodes?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1300 C'est un élément que l'on a envisagé, par exemple, dans le corridor de la ligne électrique, de voir s'il était possible de créer des massifs forestiers sur certains tronçons. C'est un élément que l'on a regardé, qui pourrait aider. Je sais qu'il y a déjà des massifs en argile qui ont été installés, des massifs de terre argileuse d'une hauteur de huit mètres qui ont été mis pour contrarier les écoulements dans ce corridor.

1305 Je vais poser la question à monsieur Thierry Pagé pour compléter éventuellement cette réponse.

**M. THIERRY PAGÉ :**

1310 En général, donc, le principe, c'est que pour faire la dispersion des gaz, il y a le phénomène du vent qui va apporter une dilution et les obstacles qui vont apporter une dispersion. Donc, en général, plus il y a d'obstacles, meilleur la dispersion va être.

**LE PRÉSIDENT :**

1315 Et est-ce que c'est préférable à ce moment-là d'avoir un écran boisé de conifères plutôt que de feuillus?

**M. THIERRY PAGÉ :**

1320 On va au-delà de mes connaissances de ce point de vue là. Donc, je ne sais vous répondre avec assurance.

**LE PRÉSIDENT :**

1325 Monsieur Fortin.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

1330 Mais là, vous l'avez envisagé. Et?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1335 Ça a été simplement évoqué. On n'a pas poussé l'analyse sur cet aspect-là. Je vais passer la parole à monsieur Boisvert qui aurait des informations à ce sujet.

**M. DANIEL BOISVERT :**

C'est parce que, nous, on a travaillé sur le dossier d'aménagement des talus dans les

1340 emprises de lignes de Hydro-Québec et, à l'époque, à ma souvenance... en fait, on avait  
travaillé avec monsieur Viau à ce dossier-là, puis on a été en contact avec les gens de Hydro-  
Québec. En fait, les gens de Hydro étaient mal à l'aise à avoir des plantations dans les emprises  
de la ligne pour des raisons d'entretien et d'accès aux lignes, et le dégagement sécuritaire des  
conducteurs et tout ça. Mais la démarche avait été faite pour faire des plantations.

1345           Aujourd'hui, est-ce qu'une autre démarche pourrait être faite? Peut-être. À cette époque-  
là, Hydro n'était pas ouvert à la plantation de végétaux. Donc, on s'était rabattus sur les talus qui,  
eux, ne bougeaient pas et la hauteur était assurée. Donc, c'est comme ça que ça s'est passé.

1350 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

          Est-ce qu'il y aurait un autre endroit que ce corridor? Est-ce qu'il pourrait avoir une  
plantation d'une haie brise-odeur, je ne sais pas si c'est le terme, là, ailleurs que dans l'emprise  
d'Hydro?

1355

**M. DANIEL BOISVERT :**

          En fait, quand on a regardé ce dossier-là, c'est que le corridor de la ligne d'Hydro  
constituait un corridor préférentiel. Il n'y avait pas d'obstacle. Mais il faut savoir que la végétation  
naturelle en bordure de la propriété de BFI, et même maintenant dans la propriété de BFI, ce  
n'est pas des petits arbustes, là, ce sont des arbres. Ça fait que déjà, la végétation naturelle qui  
est là constitue un obstacle important. L'ajout d'une plantation en bordure, à mon avis, ne ferait  
pas d'effet. Puis il faut penser qu'un arbre, ça prend du temps à atteindre une taille respectable.

1360

1365 **LE PRÉSIDENT :**

          Merci, Monsieur Marron.  
          Monsieur Plamondon.

1370 **M. GUY PLAMONDON :**

          Je peux une autre question?

**LE PRÉSIDENT :**

1375

          Bien sûr.

**M. GUY PLAMONDON :**

1380 Ah good! merci. Tout à l'heure, Monsieur Pagé nous disait que sur le site, en haut, il n'y a pas de... les gaz lourds et les gaz légers avec la turbulence se mêlent et ça devient un. Je n'ai pas de problème avec ça. Quand on descend de la montagne, qu'on arrive en bas, la turbulence est beaucoup moindre. Ma question est : est-ce que les lourds descendent et les légers montent?

1385 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Pagé.

**M. THIERRY PAGÉ :**

1390 La différence de densité entre les gaz n'est pas suffisante pour qu'il y ait encore une fois stratification des gaz. Donc, il n'y a pas de séparation où les légers montent et les lourds baissent. Il n'y a pas assez de différence. Ce n'est pas de l'hélium où ça monte vraiment rapidement.

1395

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, il n'y a pas de différence, effectivement, aucune différence ou peu de différence entre les différents types de gaz qui sont contenus dans le panache, finalement.

1400

**M. GUY PLAMONDON :**

1405 Si la concentration n'est pas forte en gaz, pourquoi qu'on a des plaintes ou qu'on a des gens qu'on a entendu cette semaine à la commission que les yeux leur piquent, la gorge leur pique et que les lèvres leur brûlent?

**LE PRÉSIDENT :**

1410 Monsieur, je vais aller vers vous, Monsieur du ministère de la Santé et des Services sociaux. Est-ce que vous avez des indications à l'effet que les gaz pourraient... il y a des gens qui perçoivent des malaises tels que des brûlements de la gorge, des piquements, des lèvres qui enflent, des yeux qui peuvent être irrités. Donc, est-ce que vous avez des informations à cet effet que les gaz pourraient provoquer ça ou encore c'est que, dans l'environnement, il y a une multitude de facteurs qui pourraient également contribuer à ces malaises?

1415

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Oui, Monsieur le Président, je pense que le docteur Denis Belleville pourrait peut-être expliquer les effets à court terme, les effets aigus de ce genre de substances.

1420

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, Monsieur Belleville.

1425

**M. DENIS BELLEVILLE :**

1430

Bonsoir, Monsieur le Président. Écoutez, les symptômes qui ont été rapportés, j'ai été ici pas mal toute la semaine, sont des symptômes qui peuvent être reliés à la perception d'odeurs, comme monsieur Gabriel vous a déjà expliqué. Mais effectivement, dans les biogaz comme tels, il y a des substances irritantes. L'évaluation de risques qui a été faite démontre que théoriquement les concentrations au point d'impact aux différents récepteurs ne sont pas suffisantes pour causer ces symptômes-là, ces effets-là.

1435

Puis il y a aussi, au niveau du risque aigu qu'ils ont estimé sur une heure, quand même une bonne marge de sécurité parce que, presque en aucun moment, on avait un indice de risque qu'on appelle qui était supérieur à 0,0. Donc, c'était une bonne marge de sécurité. Mais il reste que ces substances-là ont des effets irritants, peuvent causer des effets irritants.

1440

Est-ce qu'à ce moment-là, certaines personnes sont plus sensibles à ces effets irritants là?

1445

En santé environnementale et dans les problèmes de santé reliés à l'environnement, il y a toujours, on appelle les personnes plus sensibles, il y a un syndrome qui est décrit comme le syndrome d'hypersensibilité environnementale, qui se manifeste de différentes façons, qui peut présenter des symptômes comme ça. C'est sûr que ce n'est pas la majorité de la population qui présente ces syndromes-là, mais c'est un syndrome qui est décrit. Il est assez difficile à circonscrire. Il est assez difficile à délimiter. C'est souvent un syndrome qu'on appelle d'exclusion, quand on a éliminé toutes les autres causes. Mais c'est cliniquement plausible qu'une exposition à des gaz comme ça peut donner des symptômes irritatifs.

1450

Maintenant, il y a aussi d'autres polluants atmosphériques qui existent dans nos milieux, qui peuvent donner ces symptômes-là ou le syndrome d'hypersensibilité environnementale.

1455

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que les gens hypersensibles, qui entraînent finalement une réaction, sont en danger? Est-ce qu'il y a un danger très grand pour leur santé?

1460

**M. DENIS BELLEVILLE :**

Ce n'est pas un danger imminent pour la vie, évidemment. Ce n'est pas non plus une

1465 problématique qui va évoluer vers une maladie chronique évolutive avec une perte, sauf qu'il y a des gens qui sont sensibles même au parfum. Il y a des gens qui ne sont pas capables de sentir des parfums. Plusieurs COV dans les maisons qu'on rencontre, soit qu'ils sont dans les maisons neuves au niveau des matériaux de construction, au niveau des meubles, etc., c'est des substances qui sont quand même émises dans l'environnement et les gens qui ont le syndrome d'hypersensibilité environnementale peuvent être intolérants à ça.

1470 Maintenant, je ne dis pas que tous les gens qui ont manifesté des symptômes cette semaine souffrent du syndrome d'hypersensibilité environnementale, mais ils peuvent avoir aussi des manifestations irritatives à des concentrations élevées de pollen, de poussière, des PM<sub>10</sub>, des poussières qui sont émises dans l'environnement au niveau des autoroutes, au niveau des gaz des tuyaux d'échappement, etc. Et aussi, peut-être que le site BFI collabore aussi ou contribue à quelques occasions à exacerber ces symptômes-là.

1475 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Est-ce qu'il y a d'autres sites qui peuvent contribuer à augmenter ces symptômes-là dans les environs?

1480 **M. DENIS BELLEVILLE :**

Pardon?

1485 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Est-ce qu'il y a d'autres...

1490 **M. DENIS BELLEVILLE :**

Dans les environs...

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

1495 Parce que ce matin, je ne sais pas, récemment, je ne sais pas si c'est après-midi, Monsieur Hakizimana nous a fait part qu'il y avait d'autres endroits dans la zone environnante ou dans l'est de Montréal qui pouvaient servir de stimuli pour le développement de ces symptômes-là? Est-ce que tous ces...

1500 En fait, ici, on parle du projet du LET, du lieu d'enfouissement technique, mais est-ce qu'il y a d'autres endroits, d'autres industries qui pourraient causer ces symptômes sur la maladie respiratoire, qui pourraient avoir des effets?

**M. LUC PAPILLON :**

1505

Madame Bigué, si vous me permettez, Luc Papillon, Ville de Terrebonne, j'ai peut-être un élément de réponse à votre questionnement parce que, nonobstant les épisodes de désagrément que nos citoyens du secteur Lachenaie pouvaient et peuvent toujours ressentir de la présence du site, comme il a été expliqué grandement ici, il est arrivé et il arrive encore qu'il y a

1510

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

C'est ça.

1515

**M. LUC PAPILLON :**

... soit les usines pétrochimiques de l'est de Montréal, pour un, et l'usine d'épuration des eaux de Montréal également qui nous causent des périodes de problèmes. Et malheureusement, c'est très difficile d'établir à certains moments qu'est-ce qui provient de BFI, qu'est-ce qui provient des usines pétrochimiques et qu'est-ce qui provient des usines de Montréal en assainissement des eaux, qui ont aussi connu leur part de problèmes au cours des dernières années.

1520

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Est-ce que la littérature documente le cumulatif de tous ces...

1525

**M. DENIS BELLEVILLE :**

Quand on parle d'effets aigus comme ça ou d'effets irritatifs, ce n'est pas cumulatif.

1530

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Non?

1535

**M. DENIS BELLEVILLE :**

Non.

1540

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

C'est ça que je voulais savoir. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1545

Merci. Merci, Monsieur Plamondon.

**M. LUC PAPILLON :**

1550

Monsieur le Président ?

**LE PRÉSIDENT :**

1555

Oui ?

**M. LUC PAPILLON :**

1560

Pour madame Bigué toujours, je ne veux pas laisser entendre que c'est toujours les trois causes en même temps, mais malheureusement le problème peut survenir de l'une ou l'autre des trois causes. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1565

Monsieur Mario Desrosiers.

**M. MARIO DESROSIERS :**

1570

Bonsoir !

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir. Un instant.

1575

Madame Olivier, le dix minutes est-il passé? Monsieur Moreau est arrivé? Il a passé tantôt. Non, Madame Olivier, monsieur Moreau s'est prévalu de son droit de poser des questions cet après-midi sur l'étanchéité. Donc, c'est pour ça que son nom a été rayé.

Oui, Monsieur Desrosiers, on continue.

1580

**M. MARIO DESROSIERS :**

Juste pour commencer, je veux faire une petite précision sur quelque chose que je vous ai dit tantôt.

1585

Quand je vous ai dit que le dépotoir s'en venait vers chez nous, puis je vois qu'il y a



d'autres citoyens c'est la même chose, c'est que pour nous, en 2003, le dépotoir devait fermer, c'était fini. BFI, le promoteur, lui, il a acheté les sablières Thouin et puis, là, il a continué. C'est là qu'il a fait la demande, quand qu'on a eu le BAPE de 2003, et il a continué après avec son nouveau projet.

1590

Ça fait que moi, quand je vous dis que le dépotoir s'en vient vers chez nous, c'est que normalement les citoyens de notre quartier, les gens, pour eux, en 2003, le dépotoir, c'était fermé, c'était fini. Ils n'avaient plus de terrain, sauf qu'ils ont racheté du terrain. Puis quand qu'on parle de l'agrandissement qu'il y a là présentement, ça se fait sur le terrain qu'ils ont acheté pour faire leur agrandissement en 2003.

1595

**LE PRÉSIDENT :**

Ils ont acheté le terrain après 2003?

1600

**M. MARIO DESROSIERS :**

Ils ont acheté le terrain quand qu'ils ont demandé leur... la date au juste, je le sais pas, mais je sais que normalement, c'était supposé de fermer en 2002 ou en 2003, mais ils ont racheté du terrain. Après, les sablières Thouin, ils les ont rachetées. Ça fait que...

1605

**LE PRÉSIDENT :**

Si vous voulez bien, je vais aller m'informer auprès de la personne en question. Monsieur Marron, est-ce que vous pourriez nous faire part de l'évolution des acquisitions de BFI, s'il vous plaît?

1610

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Oui. Je vais passer la parole à monsieur Chamberland, tout en précisant que le projet du secteur nord avait fait l'objet d'un avis de projet en 1995.

1615

**LE PRÉSIDENT :**

Oui ?

1620

**M. HECTOR CHAMBERLAND :**

Hector Chamberland de BFI.

1625

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Monsieur Chamberland.

1630 **M. HECTOR CHAMBERLAND :**

Bonsoir, Monsieur. Bonsoir, Madame. Bonsoir, Monsieur. On avait fait l'acquisition des terrains entre les années 1991 et 1993, et lors de notre demande de 1993, on avait fait part de notre intention... d'ailleurs, tous les plans montraient la zone nord que l'on demande  
1635 présentement. Alors, c'était connu depuis 1993 que l'intention de BFI, c'était d'aller vers le nord.

La raison pour laquelle on avait demandé seulement que l'expansion vers l'est, le secteur qu'on a été autorisé en 1995, qui a servi jusqu'en 2003, c'était que c'était la seule zone qui était zonée enfouissement à cette période-là. Alors, compte tenu de la période de temps que ça  
1640 prenait pour demander le dézonage de la section nord, c'est la raison pour laquelle nous avons demandé seulement le secteur est. Mais on a toujours démontré, on n'a jamais caché que notre intention était de demander le secteur que nous demandons présentement.

1645 **LE PRÉSIDENT :**

Merci de cette précision.

Monsieur Desrosiers, on continue ?

1650 **M. MARIO DESROSIERS :**

De toute façon, ma maison a été bâtie en 1990. Ça fait que c'est avant... 1994 qu'il a dit qu'il avait fait part comme quoi qu'il voulait agrandir ? Mais nous, déjà là en 1990, c'est avant qu'eux aient manifesté comme quoi qu'ils voulaient agrandir. En tout cas, de toute façon...  
1655

Puis l'autre chose, c'est quand je dis que ça agrandit, ça s'en vient vers chez nous, encore aussi c'est que monsieur Mulcair a bien dit que le site, le dépotoir, c'était le dernier décret, ça fermait après. Ça fait que pour les gens, c'était fini et puis là, bien, ça continue. Ça fait que c'est pour ça qu'on dit qu'il s'en vient vers chez nous.  
1660

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que, Monsieur Mbaraga, au niveau du ministère de l'Environnement, vous avez des documents à l'effet d'une demande de BFI avant 1995 ou en 1993?  
1665

Et je vais demander la même chose au niveau de monsieur Marron, est-ce que vous avez des documents démontrant les intentions de BFI à cette époque?

Oui, Monsieur Mbaraga, dans un premier temps.  
1670

**M. JEAN MBARAGA :**

1675 Oui, Monsieur le Président, les intentions de BFI en 1995, le 29 novembre 1995 exactement, je le sais parce que les dernières audiences publiques, le début de ces audiences n'a traité que de ce point-là. Donc, depuis le 29 novembre 1995, dans l'avis de projet qui a été déposé à ce moment-là, ils manifestaient justement l'intention d'agrandir sur le terrain qu'on connaît actuellement.

**LE PRÉSIDENT :**

1680

Et est-ce que c'est possible pour vous de déposer cet avis de projet de 95?

**M. JEAN MBARAGA :**

1685

Je vais le redéposer, Monsieur le Président, avec plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

1690

Ça me fait plaisir, moi aussi, Monsieur Mbaraga.

Monsieur Marron, c'est la même question.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1695

Oui. En fait, ça va être la même réponse. Donc, on pourrait déposer l'avis de projet qui avait été préparé.

**LE PRÉSIDENT :**

1700

Écoutez, un va suffire.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1705

Ce sera le même.

**LE PRÉSIDENT :**

On va sauver du papier, merci.

1710

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

C'était d'ailleurs un des points, je pense, qui a été contesté en Cour par les opposants et sur lequel il y a eu un jugement rendu.

1715 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci, Monsieur Marron.

On y va avec vos questions, Monsieur Desrosiers, s'il vous plaît ?

1720

**M. MARIO DESROSIERS :**

La question, ce serait pour BFI. Avec vos nouvelles technologies que vous êtes en train de développer, est-ce qu'il se peut qu'un jour vous déterriez vos vidanges qui sont déjà enfouies pour les retraiter à nouveau pour avoir les gaz ou peu importe? Est-ce que ça se peut que ça arrive une situation comme ça?

1725

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Marron.

1730

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Oui. Comme il avait été indiqué dans la présentation, l'équipe qui est en place est en place depuis dix-sept ans. Il y a eu une opération où il a fallu faire ce genre de déterrement de déchets, je pense l'année 1994. L'expérience qui en a été tirée, c'est que, je pense, aucune personne de l'équipe n'aurait envie de recommencer cette expérience.

1735

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

1740

**M. MARIO DESROSIERS :**

Donc, c'est sûr qu'ils ne déterreront jamais les vidanges qui sont déjà enterrées.

1745

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

La réponse, c'est cela, il n'y aura pas de réexcavation des vidanges.

1750

**M. MARIO DESROSIERS :**

Mon autre question. Que ce soit n'importe quel projet, que ce soit garanti à 100 %, je pense qu'il y a une loi de la moyenne qui dit qu'il peut toujours y avoir une erreur. Sur la question de l'étanchéité avec l'argile et toutes ces choses-là, j'aimerais savoir si jamais, mettons, le petit

1755

pourcentage d'erreur, j'aimerais savoir si jamais ça arrive et puis que la fameuse trappe hydraulique ne fonctionne pas et que réellement la nappe phréatique ou dans le sol, peu importe à quel niveau, ça passe pareil, est-ce que vous avez une mesure pour corriger l'erreur rapidement? C'est ça que je veux savoir.

1760

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Marron.

1765

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Très rapidement, je dirais que les faits sont tenaces. La démonstration qu'on a de l'aptitude de l'argile à préserver son aquifère remonte à environ 9 000 ans. Compte tenu de la durée de vie de ces installations et du délai pour qu'il y ait minéralisation des déchets, on peut être garanti que pour quelques milliers d'années l'argile aura cette aptitude à protéger l'aquifère.

1770

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Marron.

1775

**M. MARIO DESROSIERS :**

Mais il y a un minime pourcentage d'erreur, ça pourrait arriver pareil.

1780

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Il pourrait y avoir un risque d'erreur si on faisait des prédictions ou si on partait d'un site aménagé avec des mesures d'ingénierie, géomembrane, couche d'argile compactée, etc.

1785

Dans le cas présent, c'est la nature qui a mis en place le site que l'on utilise et des éléments traceurs, comme ont été exposés par monsieur Chapuis, etc., permettent, en fait, d'avoir le résultat de cette disposition géologique après une période de 9 000 ans. Donc, on ne pourrait pas trouver meilleur site et meilleure démonstration dans le cas présent.

1790

**LE PRÉSIDENT :**

Et est-ce que, par souci de précaution ou de prévention, il n'y aurait pas lieu peut-être d'échantillonner une fois de temps à autre, je ne sais pas, faire des échantillonnages sur une base annuelle pour voir s'il y a une migration?

1795

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Oui. Dans la période de postfermeture, vous voulez dire, ou pendant...

1800 **LE PRÉSIDENT :**

Non. Pendant la période d'exploitation.

1805 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Pendant la période d'exploitation, il y a trois fois par année des campagnes d'échantillonnage sur actuellement 18 puits, sur lesquels 27 paramètres sont suivis. Et donc, ça, ça se répète d'année en année.

1810 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, à ce moment-là, ça permet de voir s'il y aurait, encore une fois selon la question de monsieur Desrosiers...

1815 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Exactement.

1820 **LE PRÉSIDENT :**

... une erreur puis qui permettrait une migration, donc vous vous en apercevriez à ce moment-là.

1825 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1830 Merci, Monsieur Marron.

**M. MARIO DESROSIERS :**

1835 Est-ce qu'on peut avoir ces documents-là de ces trois échantillons qu'ils prennent par année? Est-ce qu'on peut avoir les documents de ça?

**LE PRÉSIDENT :**

1840 Les résultats des échantillons...

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Oui. Dans le cas du comité de vigilance, toutes ces données sont transmises. Je sais qu'il y a un représentant du CCPL, il se fera un plaisir de le transmettre à monsieur Desrosiers.

1845

**M. MARIO DESROSIERS :**

Très bien.

1850

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Desrosiers.

**M. JEAN MBARAGA :**

1855

Monsieur le Président ?

**LE PRÉSIDENT :**

1860

Oui ?

**M. JEAN MBARAGA :**

1865

Jean Mbaraga, ici, la réponse que monsieur Marron vient de donner, c'est exactement la réponse qui aurait pu être très détaillée pour répondre à l'interrogation de monsieur Moreau quand il disait justement qu'il y aurait des migrations latérales et si le ministère de l'Environnement faisait des vérifications justement pour voir s'il n'y avait pas ce phénomène-là.

**LE PRÉSIDENT :**

1870

Elles sont déjà faites par le promoteur.

**M. JEAN MBARAGA :**

1875

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1880

Merci, Monsieur Mbaraga.

Madame Susan Gallant.

**M. JEAN MBARAGA :**

1885 Monsieur le Président ?

**LE PRÉSIDENT :**

1890 Oui, Monsieur.

**M. JEAN MBARAGA :**

1895 Évidemment la même explication, non seulement c'est pour les eaux souterraines, c'est pour les eaux de surface aussi.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, on comprend, Monsieur.

1900 **M. JEAN MBARAGA :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1905 Merci, Monsieur Mbaraga.  
Bonsoir, Madame.

**Mme SUSAN GALLANT :**

1910 Bonsoir, Monsieur le Président.

**LE PRÉSIDENT :**

1915 Ça va mieux, tant mieux, je suis content pour vous.

**Mme SUSAN GALLANT :**

1920 Pardon ?

**LE PRÉSIDENT :**

1925 Vous n'avez pas votre extinction de voix ? Ah ! non, c'est madame Imbeau, je m'excuse, c'est vrai. C'est parce que vous avez une certaine ressemblance.



**Mme SUSAN GALLANT :**

Vous ne m'avez jamais vue ici. Moi, je suis ici comme résidante de Le Gardeur, comme simple mère de famille. Ma question serait la... un peu nerveuse.

1930

**LE PRÉSIDENT :**

Prenez votre temps, on n'est pas pressés.

1935

**Mme SUSAN GALLANT :**

Alors, qu'est-ce que je veux savoir, c'est, oui ou non, moi, si je vais au site BFI avec des personnes là-bas, et avec mon argent, à côté du site, à côté des arbres, j'achète des balançoires, un carré de sable, une petite piscine et je monte un petit paravent en avant de la pile de déchets, est-ce que le monde ici pourrait me dire, oui ou non : «Est-ce que vous allez laisser vos enfants ou vos petits-enfants jouer dans mon petit parc à chaque jour», oui ou non?

1940

**LE PRÉSIDENT :**

1945

Monsieur Marron ?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Oui. Je vais laisser la parole à madame Marie-Odile Fouchécourt sur ce sujet.

1950

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Fouchécourt.

1955

**Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :**

Monsieur le Président, l'analyse de risques qui a été réalisée a été réalisée à partir des concentrations estimées pour les récepteurs qui sont placés peut-être à .5, .8 kilomètre du site pour les plus proches.

1960

Ceci dit, les résultats qui m'ont été fournis par Odotech concernaient les points les plus proches du site, à la limite du site. Les résultats donc indiquent que les concentrations aux limites du site sont du même ordre de grandeur que celles estimées au niveau des récepteurs, ce qui fait que je suis en mesure de vous rassurer et de vous dire qu'il n'y aurait pas non plus de risque si vous habitez juste collé contre le site. On parle de risques toxicologiques, donc tous les risques qui ont été évalués dans l'étude de risques, donc risques à court terme et risques à long terme.

1965

**Mme SUSAN GALLANT :**

1970            Alors, la réponse serait oui, vous laisseriez vos enfants jouer dans mon parc?

**Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :**

1975            Tout à fait.

**Mme SUSAN GALLANT :**

Oui?

1980            **Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :**

Oui.

**Mme SUSAN GALLANT :**

1985            Et tout le monde, c'est la même chose?

**LE PRÉSIDENT :**

1990            Écoutez, c'est...

**Mme SUSAN GALLANT :**

Non, mais...

1995

**LE PRÉSIDENT :**

2000            Non, mais moi, je ne demeure pas dans le coin, mais ce n'est pas à nous à répondre. Je pense que vous avez eu une réponse, Madame Gallant, de la part d'une spécialiste qui a fait l'étude et c'est une mère de famille également. Donc, je pense que la réponse devrait vous satisfaire. Si on faisait le tour, je présume que tous les gens qui sont ici ce soir pourraient dire la même chose.

**Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :**

2005            Si je peux me permettre, Monsieur le Président...

**LE PRÉSIDENT :**

2010            Monsieur Marron, vous avez des choses à ajouter?

**Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :**

Oui.

2015

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Juste une précision.

2020

**Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :**

C'est ça, je voulais compléter pour rassurer encore madame que, comme vous n'étiez peut-être pas là tous les jours, que les concentrations qui ont été estimées au niveau des récepteurs et aux alentours du site sont beaucoup plus faibles que les concentrations qui seraient présentes dans l'air ambiant si BFI n'était pas là. Et c'est également plus faible que les concentrations qu'on mesure en général dans les maisons, dans l'air intérieur des maisons.

2025

Donc, si ça peut vous replacer un petit peu, c'est que, que BFI soit là ou ne soit pas là, ça ne change absolument rien à la qualité de l'air en termes de composés toxiques.

2030

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi les concentrations sont plus faibles?

2035

**Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :**

Vous parlez de la qualité de l'air intérieur comparé?

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

2040

Vous dites que sur le site, les concentrations sont plus faibles que l'air ambiant d'une maison. C'est ça?

**Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :**

2045

Non. Ce que je dis, c'est que, comme on l'a expliqué aussi un petit peu au début, c'est qu'on ne peut pas mesurer les concentrations spécifiquement liées à BFI. Quand on fait une mesure dans l'environnement, c'est l'environnement global, BFI inclus. Donc, on a été obligés, pour savoir la contribution de BFI à la qualité de l'air, on a été obligés de se baser sur les résultats de modélisation. Donc, les résultats de modélisation indiquent que les concentrations spécifiquement provenant du site de BFI aux alentours du site sont négligeables comparées aux concentrations existantes dans l'air ambiant.

2050

2055 Pour ce qui est des concentrations dans l'air intérieur des maisons, je ne parle pas des  
maisons spécifiquement d'ici, mais des maisons en général, sur les données qui existent dans la  
littérature, ces concentrations-là généralement sont, je parle des composés organiques volatils,  
en général, elles sont du même ordre de grandeur, elles sont même toujours du même ordre de  
grandeur que les concentrations dans l'air extérieur. Mais on note, en plus, que souvent dans l'air  
intérieur les concentrations sont plus élevées que dans l'air extérieur.

2060 Pourquoi? Parce que dans les maisons, il y a des produits ménagers, des peintures,  
des meubles, des produits de consommation qui contiennent des composés organiques volatils et  
qui en émettent dans l'air des maisons. C'est pourquoi il y a souvent un ratio, c'est très bien  
montré dans la littérature, il y a souvent un ratio pas très important - des fois une fois et demie,  
2065 deux fois - on a des concentrations un petit peu plus élevées dans les maisons que dans l'air  
extérieur.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

2070 Mais restons dans l'air ambiant.

**Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :**

2075 Oui.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

2080 Vous dites que le niveau de concentration sur le site est moins élevé que dans l'air  
ambiant.

**Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :**

Je réexplique.

2085 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Oui, s'il vous plaît.

**Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :**

2090 Effectivement, oui, c'est ça, c'est qu'il a pu avoir une confusion. Quand je parle des  
concentrations, je parle des concentrations liées à BFI, donc des concentrations additionnelles,  
ces concentrations additionnelles là sont négligeables comparées aux concentrations sans BFI.  
Donc, ce que je veux dire par là, c'est que BFI soit là ou non, ça ne change rien à la qualité de

2095 l'air. C'est ça que je voulais dire. Effectivement, j'ai peut-être arrondi un petit peu trop.

**Mme SUSAN GALLANT :**

C'est bien.

2100

**LE PRÉSIDENT :**

Avez-vous une autre question, Madame Gallant?

2105

**Mme SUSAN GALLANT :**

Non, ça va.

**LE PRÉSIDENT :**

2110

Merci beaucoup.

**Mme SUSAN GALLANT :**

2115

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2120 Monsieur Marron, en tant qu'ingénieur, quel serait le pire scénario que vous pourriez avoir au niveau du site? Est-ce que ce serait une fuite de lixiviat, une fuite de biogaz, un incendie, etc., etc.? Quel est le pire scénario qui pourrait s'avérer très problématique en bout de ligne?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

2125

Je n'ai pas examiné personnellement ce type de question, je pense que monsieur Viau l'a davantage parcouru. Mais je dirais que, pour avoir vu d'autres problématiques de sites à l'étranger, la problématique principale serait vraisemblablement liée à un incendie dans le site, qui à ce moment-là s'accompagne de fumées qui peuvent être particulièrement nocives. Donc, de tous les éléments pouvant être de nature à être plus problématiques, ce serait, à mon avis, celle-là, d'où tous les systèmes que décrivait monsieur Viau pour le contrôle de fonctionnement du champ d'extraction de biogaz.

2130

**LE PRÉSIDENT :**

2135

Merci, Monsieur Marron.

Madame Marie-Claude Brouillette. Non, un instant, je m'excuse, Madame Brouillette. C'est parce que j'ai vu madame Emmanuelle Beauchamp. Venez, oui, oui, c'est vous. C'est parce que vous n'étiez pas arrivée quand je vous ai nommée. Allez-y pour votre question.

2140

**Mme EMMANUELLE BEAUCHAMP :**

En fait, j'aimerais commencer par quelque chose. Comme je ne peux pas assister tous les jours aux audiences, j'aimerais vérifier avec vous s'il a été demandé à la Direction de santé publique de déposer la revue de littérature effectuée pour ce nouveau projet mis à jour, réalisée entre 2003 et 2008.

2145

**LE PRÉSIDENT :**

2150

La revue de littérature?

**Mme EMMANUELLE BEAUCHAMP :**

Oui, la revue de littérature effectuée pour ce nouveau projet.

2155

**LE PRÉSIDENT :**

Effectuée par?

2160

**Mme EMMANUELLE BEAUCHAMP :**

DSP.

**LE PRÉSIDENT :**

2165

Par la DSP. Monsieur Hakizimana, est-ce que vous pouvez déposer... en fait, est-ce qu'il y a eu de la littérature qui a été produite relativement au projet de 2004 à aujourd'hui? Est-ce que, au niveau de la Direction de la santé publique, il y a eu des documents qui ont été produits? Est-ce que vous les avez tous déposés?

2170

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Oui. J'ai déposé un certain nombre de documents, d'articles, de revues de littérature, mais pas des documents que nous-mêmes avons élaborés.

2175

**LE PRÉSIDENT :**

Mais c'est ça, je pense, que madame Beauchamp veut savoir.

2180 **Mme EMMANUELLE BEAUCHAMP :**

Oui, la revue de littérature que vous avez faite pour ce nouveau projet.

2185 **M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Pour ce nouveau projet, personne ne nous a jamais demandé, Monsieur le Président, d'élaborer quoi que ce soit. Donc, ce qui nous a été demandé, c'est de produire un avis sur l'évaluation des risques toxicologiques. Ça, nous l'avons déposé. Mais la revue de littérature, on ne nous a pas demandé de le faire. Donc, nous ne l'avons pas fait.

2190

En fait, dans le passé, nous avons déjà fait des revues de littérature qui accompagnent généralement des mémoires. Mais d'une part, on n'a pas encore fait de mémoire. On n'est pas encore rendus à cette étape-là. Et d'autre part, ça dépend aussi si on nous demande de faire une revue de littérature. Dans d'autres cas, si on l'a demandé, on l'a fait. Mais pour le moment, en tout cas, on n'a pas fait ça.

2195

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, il n'y a rien de fait à l'heure actuelle.

2200

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Il n'y a pas quelque chose, disons un document formel comme tel qu'on pourrait déposer.

2205 **LE PRÉSIDENT :**

Venant de chez vous qui a été réalisé.

2210

Donc, il n'y a aucun document qui a été réalisé par la DSP relativement à ce projet. Mais vous pouvez peut-être aller voir madame Poliquin à l'arrière, elle a la liste des documents qui ont été déposés par les divers intervenants et vous pouvez regarder ce que monsieur Hakizimana a déposé.

2215 **Mme EMMANUELLE BEAUCHAMP :**

Je regarderai ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2220

D'accord. Allez-y avec votre autre question.

**Mme EMMANUELLE BEAUCHAMP :**

2225 Avec ma question. Est-ce qu'un représentant de BFI a pu parler de son projet d'agrandissement directement à la ministre Beauchamp ou avec ses membres de cabinet?

**LE PRÉSIDENT :**

2230 Monsieur Marron.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

2235 Oui. Je vais passer la parole à monsieur Normandin. Parce que s'il y a eu des contacts, je ne suis pas au courant de ça.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous écoute, Monsieur Normandin.

2240 **M. YVES NORMANDIN :**

À ma connaissance, il n'y a pas eu de rencontre à mon niveau pour rencontrer la ministre de l'Environnement.

2245 **LE PRÉSIDENT :**

Ni des membres de son cabinet?

2250 **M. YVES NORMANDIN :**

Peut-être qu'il y a eu des rencontres avec les membres du cabinet.

**Mme EMMANUELLE BEAUCHAMP :**

2255 Ce n'est pas un peut-être que je veux.

**LE PRÉSIDENT :**

Pardon?

2260

**Mme EMMANUELLE BEAUCHAMP :**

Peut-être?



2265 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est peut-être ou c'est...

2270 **M. YVES NORMANDIN :**

Bien, il y a eu des rencontres, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2275 Il y a eu des rencontres.

**M. YVES NORMANDIN :**

Bien, une rencontre ou...

2280

**LE PRÉSIDENT :**

Avec un membre ou des membres de cabinet?

2285 **M. YVES NORMANDIN :**

Peut-être un membre du cabinet.

**Mme EMMANUELLE BEAUCHAMP :**

2290

Peut-être?

**LE PRÉSIDENT :**

2295 À une occasion?

**M. YVES NORMANDIN :**

2300 Écoutez, moi, je n'étais pas à ces rencontres-là. Donc, je ne peux pas vous... je peux chercher l'information et vous la donner par la suite.

**LE PRÉSIDENT :**

2305 D'accord. Cherchez l'information et vous nous la transmettez, et on la mettra sur le site Internet du BAPE et aussi dans les centres de consultation.

**Mme EMMANUELLE BEAUCHAMP :**

Ça me fera un plaisir de la consulter.

2310

**LE PRÉSIDENT :**

Ça me fait plaisir, merci.

2315

**Mme EMMANUELLE BEAUCHAMP :**

J'ai encore une question.

**LE PRÉSIDENT :**

2320

Bien, là, vous êtes rendue à deux.

**Mme EMMANUELLE BEAUCHAMP :**

2325

Non, la première, c'était juste pour vérifier, parce que je ne suis pas là tous les jours, je voulais savoir si ça avait été déposé.

**LE PRÉSIDENT :**

2330

D'accord, allez-y.

**Mme EMMANUELLE BEAUCHAMP :**

2335

En complément de ce qui va être déposé, je voudrais savoir des noms, que monsieur me mettra des noms.

**LE PRÉSIDENT :**

2340

Il n'aura pas l'information ce soir.

**Mme EMMANUELLE BEAUCHAMP :**

D'accord. Ma question.

2345

**LE PRÉSIDENT :**

Un instant, je pense que monsieur Hakizimana a d'autres informations ?

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

2350

Oui. Je pense que, je ne sais pas si c'est le premier jour ou le deuxième jour, vous m'aviez demandé de déposer des documents, des articles sur lesquels on s'était basés pour prendre position au niveau des effets de santé associés au site d'enfouissement de façon générale dans la littérature scientifique. J'ai déposé ces documents-là. Ils sont en arrière.

2355

**LE PRÉSIDENT :**

À l'arrière, d'accord. Je vous remercie.

2360

Vous pouvez vérifier avec madame Poliquin, après votre seconde question évidemment, auprès de madame Poliquin. D'accord? Je vous écoute.

**Mme EMMANUELLE BEAUCHAMP :**

2365

D'accord. Ma question s'adresse à la Direction de santé publique. Vous me dites qu'il n'y a pas de risques majeurs à la santé à respirer les odeurs qui piquent la gorge. Les capteurs situés sur le site ne détectent pas les odeurs de la parcelle en activité. Comment pouvez-vous me dire qu'il n'y a pas de risques majeurs puisque l'étude réalisée ne mesure pas ce que je respire?

2370

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Hakizimana, allez-y, je vous écoute.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

2375

Oui, Monsieur le Président. Je n'ai jamais dit qu'il n'y a pas de risques à respirer des gaz qui piquent ou qui... tout ce que j'ai dit, j'ai dit qu'à partir des éléments que nous avons aujourd'hui, à partir du consensus au niveau de la littérature scientifique, les impacts de santé pour les sites bien gérés où le biogaz est capté, en tout cas, où tous ces éléments-là, tous ces paramètres de gestion sont bien maîtrisés, les impacts de santé devraient être négligeables.

2380

Cela n'exclut pas qu'il y ait des odeurs, il y ait des nuisances et que ces nuisances-là restent quand même une problématique de santé. Mais ce n'est pas une problématique dans le sens de dire que ce sont des effets à long terme, ce sont des effets que ça pourrait engendrer des effets chroniques ou des maladies genre cancer. C'est ce que j'ai dit.

2385

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci. Merci, Madame.

2390

Donc, Madame Marie-Claude Brouillette. Bonsoir, Madame Brouillette.

**Mme MARIE-CLAUDE BROUILLETTE :**

2395 Bonsoir ! Bonsoir aussi ! Donc, ma question. Moi, ce que je me demandais, en fait, c'est : est-ce que BFI tient un registre des matières qu'elle reçoit à la déchetterie, quand les citoyens vont porter les matières?

**LE PRÉSIDENT :**

2400

Monsieur Marron.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

2405 Oui. On a une employée qui note chaque jour les quantités de matières reçues et leur nature.

**Mme MARIE-CLAUDE BROUILLETTE :**

2410 Parfait. Donc, à ce moment-là, est-ce que c'est possible de savoir justement quelle quantité par matière BFI Usine de triage Lachenaie détourne de l'enfouissement en l'envoyant pour le recyclage à d'autres endroits?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

2415

Il faudra faire la synthèse des fiches journalières, parce que le système n'est pas informatisé. Mais c'est quelque chose qu'on peut produire.

**LE PRÉSIDENT :**

2420

D'accord. Et cette compilation peut se faire assez rapidement?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

2425

Dans les jours qui viennent.

**LE PRÉSIDENT :**

2430 Parfait. Donc, ça sera transmis évidemment au BAPE en premier lieu. Nous mettrons tout ça dans les centres de consultation, également sur le site Internet du BAPE. Donc, vous aurez l'information d'ici quelques jours, peut-être une semaine, une semaine et demie peut-être.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

2435 Oui, maximum.

**Mme MARIE-CLAUDE BROUILLETTE :**

2440 Parfait. Ensuite, je peux poser une autre question?

**LE PRÉSIDENT :**

Vu que je vous ai fait venir et je vous ai retournée tantôt, allez-y.

2445 **Mme MARIE-CLAUDE BROUILLETTE :**

Parfait. En fait, c'est juste que j'aimerais savoir comment sont traitées par BFI les différentes matières que la déchetterie reçoit, comme le bois, le béton, le ciment, tout ça, qu'est-ce qui est fait.

2450

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Pour le carton, on a des conteneurs spéciaux, qui sont pris par une filiale de BFI, qui en fait la récupération, la met en ballots pour récupération.

2455

Tout ce qui est bois, souches ou tout ce qui peut être composté est actuellement stocké sur une partie du site. Puisqu'en prévision du centre de compostage que l'on prévoit d'implanter, on aura déjà cette matière première pour faire l'agent structurant.

2460

On a un conteneur à métal, bien que le métal est quelque chose d'assez rare dans les déchetteries.

2465

Tout ce qui est pierre, terre et autres est utilisé comme matériau d'apport, comme base de chaussée ou de couche de roulement pour les véhicules. Et le reste, qui sont des déchets non triés, vont à l'élimination.

**LE PRÉSIDENT :**

2470 Et ça peut représenter quelle quantité à l'élimination?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Je n'ai pas les chiffres en tête. Parce qu'en fait, c'est quand même destiné aux citoyens qui sont limités à des petites remorques de petites dimensions. On parle de peut-être 2 000 ou

2475 3 000 visites annuelles. Mais ça, j'aurai tous ces chiffres-là avec la compilation qu'on va faire faire.

**LE PRÉSIDENT :**

2480 Excellent, merci, Monsieur Marron.  
Merci, Madame Brouillette.

**Mme MARIE-CLAUDE BROUILLETTE :**

2485 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2490 Nous allons prendre une pause d'une dizaine de minutes et nous vous revenons par la suite.

**SUSPENSION DE LA SÉANCE**

\*\*\*\*\*

**REPRISE DE LA SÉANCE**

2495

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Claude Vallée, s'il vous plaît. Non, un instant, Monsieur Vallée.

2500

Monsieur Jacques Lecours. Bonsoir, Monsieur Lecours.

**M. JACQUES LECOURE :**

2505 Bonsoir. Excusez pour ma voix. Ma question va aller au responsable de santé publique. Y a-t-il un lien entre les poussières contaminantes et le fait que certaines personnes demeurant à proximité du site aient des problèmes de santé pulmonaire et respiratoires?

**LE PRÉSIDENT :**

2510 Monsieur Hakizimana.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

2515 Monsieur le Président, je pense que je peux laisser docteur Denis Belleville répondre.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Belleville.

2520 **M. DENIS BELLEVILLE :**

Oui, Monsieur le Président. Est-ce qu'il y a un lien entre les poussières et les maladies respiratoires? Évidemment, il y en a un. Il y a des gens qui font des maladies respiratoires qui sont exacerbées...

2525

Excusez, on va recommencer. Il y a des gens qui ont des problèmes d'asthme ou des problèmes respiratoires qui vont être exacerbés par la présence de poussières. Maintenant, est-ce qu'on peut discriminer d'où viennent ces poussières? Actuellement, c'est bien démontré que les gens qui vivent près des lieux de circulation intensive, comme l'a démontré la Direction de santé publique de Montréal dans certaines études au niveau de l'exposition aux contaminants émis par les véhicules automobiles et les poussières, il y a une augmentation de taux de fréquentation pour les problèmes respiratoires sur l'île de Montréal, pour les gens qui vivent près des autoroutes.

2530

2535

Une fois qu'on a dit ça, est-ce que les poussières chargées de contaminants... d'abord les genres de contaminants qu'on retrouve sur... en fait, les impacts à la santé des poussières, ça dépend plus de leur taille que de leur charge de contaminants. Les poussières qui sont de plus petites poussières, qu'on appelle les PM<sub>10</sub>, en fait qui sont plus petites que 10 microns, ont des effets respiratoires.

2540

Là, je vous donne ces informations-là comme médecin. Je ne suis pas un épidémiologiste et je suis médecin toxicologue. Par contre, je fais encore de la clinique, ça fait que j'ai quand même certaines notions cliniques, puis ça fait quand même quelques années que je suis en santé publique et j'ai certaines notions de santé publique. Ça fait que les PM<sub>10</sub>, tout ça, si vous me posez des questions trop pointues là-dessus, je ne pourrai pas renseigner tellement la commission.

2545

Donc, c'est bien démontré en médecine en santé que les poussières ont un impact sur les problèmes respiratoires, vont exacerber les problèmes respiratoires des gens, vont amener un taux de consultation, au recours à des services médicaux de façon plus importante.

2550

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Monsieur Belleville, je crois que la question de monsieur Lecours, c'est de savoir s'il y a un lien entre les poussières et quelqu'un qui reste près d'un site. Donc, est-ce qu'il y a un lien avec le fait que quelqu'un est près d'un site, qu'il respire des poussières? Est-ce que vous êtes capable de nous dire s'il y a un risque?

2555

2560 Là, vous nous dites : «Oui, il y a un lien entre les poussières et les voies respiratoires et ce qui en découle.» Mais là, une fois qu'on a fait ce lien-là, est-ce qu'il y a un lien avec le site?

**M. DENIS BELLEVILLE :**

2565 Bien, s'il y a des sites qui émettent beaucoup de poussières, il y a un lien. Il peut avoir un lien. Les poussières qui émanent du site, qui sont téléportées, ce n'est pas par leur charge toxicologique qu'elles vont donner des problèmes respiratoires. C'est vraiment à cause de la présence de la poussière comme telle pour les problèmes respiratoires.

2570 Donc, si un site émet beaucoup de poussières, si le site de BFI émet beaucoup de poussières et que c'est démontré que, au niveau de la population, où demeure la population, qu'il y a des hauts niveaux de poussières attribuables au site ou attribuables à d'autres choses, à ce moment-là ça peut donner des problèmes respiratoires.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

2575 D'après vous, jusqu'à quelle quantité de poussières il y aurait un problème de santé? Après, je vais me retourner vers BFI.

**M. DENIS BELLEVILLE :**

2580 Je ne peux pas répondre à cette question-là.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

2585 Vous ne le savez pas.

Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire la quantité de poussières à proximité du site qu'une personne peut respirer?

2590 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Nous n'avons pas fait de mesure au niveau des poussières. Par contre, je pourrai laisser la parole à monsieur Thierry Pagé sur ce point pour aller un peu plus loin sur cette question.

2595 **M. THIERRY PAGÉ :**

La problématique de poussières n'est généralement pas associée au site d'enfouissement. Donc, on n'en a pas tenu compte dans l'étude.



2600 Comme ça a été mentionné, en fait, le principal problème de point de vue qualité de l'air pour les poussières, ce sont des particules fines, donc  $PM_{10}$ ,  $PM_{2.5}$ . Et une source qu'on pourrait voir sur le site, c'est associé aux machineries lourdes, donc qui fonctionnent au diesel et qui émettent des particules. Et là, bien, il y a un certain nombre de véhicules diesel qui en émettent comme toute autoroute émet des particules fines.

2605

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Mais il y a une grande circulation de camions sur les chemins. Moi, j'aimerais me retourner vers... j'ai perdu mon chose. Attendez, ça va revenir.

2610

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Je pose ma question en attendant?

2615

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Allez-y.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

2620

Oui, docteur Belleville, la poussière, vous dites, la particule lorsqu'elle est plus petite, elle est plus... ce n'est pas le matériau, la toxicité ne vient pas du matériau, mais bien de la grandeur de la poussière, de la grosseur de la particule. C'est ça?

2625

**M. DENIS BELLEVILLE :**

Oui, c'est la taille de la poussière.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

2630

De la taille de la poussière.

**M. DENIS BELLEVILLE :**

2635

De la grosseur.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

2640

Est-ce que c'est plus dommageable chez un enfant ou chez un adulte? Est-ce qu'il y a des seuils, des comparaisons, des mesures?

**M. DENIS BELLEVILLE :**

2645 Sur un enfant qui n'est pas prédisposé aux maladies respiratoires, ce n'est pas plus  
dommageable chez un enfant que chez un adulte. Sauf que chez les enfants, il faut tenir compte  
quand même qu'ils ont un débit respiratoire plus rapide. Donc, il y a une exposition via l'inhalation  
aux poussières qui est plus grande. Et le taux d'asthme, de sensibilisation des enfants augmente  
de façon générale dans la population au Québec et en Amérique du Nord.

2650 Ce problème-là, le problème d'asthme, de sensibilisation des enfants et même au niveau  
des adultes, les taux d'asthme augmentent de façon mesurable et sensible partout en Amérique  
du Nord, même, je pense, probablement aussi en Europe et possiblement c'est relié à nos  
contaminants, à la contamination de l'air et aussi à d'autres facteurs de sensibilisation au niveau  
2655 des allergènes qui sont plus pesants dans l'environnement. Et on parle aussi d'exposition à  
certaines substances qui peuvent aussi exacerber l'asthme, c'est-à-dire sensibiliser les enfants et  
même les adultes qui vont développer de l'asthme à cause de ces substances-là qu'on retrouve  
dans l'environnement maintenant.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

2660 Lorsqu'on a visité le site, il y avait un déchargement de sciure de bois à un moment donné  
dans le haut du site, lorsqu'on a fait notre visite dans l'avant-midi. J'aimerais savoir comment ça  
se propage cette sciure-là, parce que c'est fin comme poussière. Est-ce que ça peut se promener  
dans l'air et affecter les quartiers voisins? Est-ce que c'est ce genre de poussière là qui me  
2665 semble être plus facilement portée par l'air?

**M. DENIS BELLEVILLE :**

2670 Je ne suis pas spécialiste là-dedans. Mais si on les voit, c'est déjà des grosses  
poussières. Ce n'est pas ça qui sont tellement facilement aéroportées. Ce n'est pas celles-là qui  
ont des conséquences sur la santé. Parce que les grosses poussières, en fait, elles arrêtent au  
niveau du nez, au niveau de l'arrière-gorge, au niveau de la trachée puis sont expectorées.

2675 Si on travaille dans un milieu où il y a beaucoup de poussières qu'on voit, je ne sais pas,  
si on fait de la menuiserie ou si on balaie notre sous-sol puis qu'il y a beaucoup de poussières,  
quand on a fini notre travail, on va se moucher et on a dans notre kleenex une partie de qu'est-ce  
qu'on vient de balayer. Donc, c'est plus les poussières qu'on ne voit pas qui sont problématiques.

2680 Quand on parle d'une PM<sub>10</sub>, c'est une poussière plus petite que 10 microns. 10 microns  
sur... allez, les scientifiques, convertissez-moi ça rapidement. 10 microns, c'est 10 millièmes  
de milligrammes... de mètres.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

2685 1 micron, c'est  $10^{-3}$  millimètres.

**LE PRÉSIDENT :**

2690 Pardon, Monsieur Marron?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1 micron est  $10^{-3}$  millimètres.

2695 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Donc, c'est une fine, fine poussière qu'on ne voit pas à l'oeil.

**M. DENIS BELLEVILLE :**

2700 Oui, qu'on ne voit pas.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

2705 Tantôt, vous avez dit que ça augmentait, l'asthme, chez les enfants et chez les adultes en Amérique du Nord, notamment. Est-ce que c'est une maladie qui se développe lentement ou qui, une fois qu'elle est stimulée, le gène est... quand quelqu'un est porteur d'asthme...

**M. DENIS BELLEVILLE :**

2710 L'asthme, je vais essayer d'être assez bref, mais c'est une maladie un peu complexe. Mais les grandes causes de l'asthme qu'on m'apprenait quand j'étais jeune médecin, c'était l'allergie et les infections, et le mélange des deux.

2715 Alors, c'est sûr que si on a une augmentation actuellement des fréquences d'asthme en Amérique du Nord, ce n'est pas tellement dû au fait qu'on a plus d'infections, mais c'est probablement dû au fait qu'on développe une sensibilité plus grande à notre environnement, si bien que les manifestations d'asthme sont plus fréquentes. Et une fois qu'on est asthmatique, là, à ce moment-là, une infection peut exacerber un asthme. Une exposition à la fumée de cigarette  
2720 peut exacerber un asthme.

Et c'est une maladie qui est quand même chronique. Ça fait que ça peut évoluer en petite montagne, avec des améliorations. Ça peut aussi persister assez longtemps. Il y a des enfants qui présentent des asthmes assez sévères, qui méritent une médication presque en

2725 continu, alors qu'il y en a d'autres, même des adultes aussi, qui ont des manifestations d'asthme seulement lorsqu'ils ont des épisodes infectieux et, le restant de l'année, ils sont bien. Et il y en a d'autres qui ont des manifestations de leur asthme surtout en été, alors que les charges de pollen et de polluants...

2730 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Moi, j'aimerais savoir du côté du ministère de l'Environnement s'il y a eu des épisodes de smog importants dans la région en général.

2735 **M. JEAN MBARAGA :**

Nos yeux qui sont justement madame Marie-Josée Gauthier va vous répondre.

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

2740

Je peux difficilement répondre, si ce n'est que je sais qu'avant-hier il y a eu un gros épisode de smog à Montréal. C'est sûr que la région, il y en a de plus en plus, mais je suis pas vraiment documentée nécessairement à ce niveau-là.

2745

Sur le site Internet du ministère, par contre, vous avez les documents que j'ai déposés pour avoir l'indice de qualité de l'air. Donc, vous l'avez, avec des mesures en direct à tous les jours, vous avez l'indice de smog.

**LE PRÉSIDENT :**

2750

Oui, Monsieur Hakizimana.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

2755

Oui, je vais donner une information complémentaire d'abord sur des épisodes de smog. Effectivement, dans Lanaudière, surtout Lanaudière Sud, des fois, il y a des alertes comme quoi il va y avoir des smogs. Il y en a plusieurs épisodes de smog par année. On les enregistre. Enfin, ce n'est pas moi qui suis ce dossier, mais je sais, que ce soit l'été, même en hiver, il y a des épisodes de smog.

2760

2765

Et puis une autre information que je voulais apporter à propos de l'asthme. Dans la région de Lanaudière, c'est une problématique majeure, essentielle. Je pense que nous sommes, par rapport à l'ensemble du Québec, je pense que nous sommes parmi les plus affectés, sinon... en tout cas, parmi les plus affectés essentiellement à cause de l'herbe à poux. Il y a beaucoup d'herbe à poux dans Lanaudière. Il y a quelques années, disons, on avait commencé à sensibiliser puis contacter aussi certaines municipalités pour qu'il y ait des programmes d'arrachage d'herbe à poux. Mais il me semble que ça n'a pas beaucoup continué.

Voilà, c'est l'information, en fait, que je voulais apporter.

2770

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que la présence d'autoroutes telles que l'autoroute 40 et la 640 peut contribuer à des épisodes d'émissions de particules qui sont aéroportées?

2775

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Moi, les informations que je donne sont souvent des informations qui résultent de discussions, des rencontres que nous faisons en santé environnementale avec, disons, la table en santé environnementale. Effectivement, les autoroutes, les gens qui habitent à côté des autoroutes sont souvent affectés par des poussières, comme l'a dit docteur Belleville.

2780

Alors, généralement, les grosses poussières de diamètre, comme il disait, de 10, on peut considérer déjà que c'est un peu gros, parce qu'il y en a déjà de 2.5. Les plus grosses, d'après la littérature, s'accumulent beaucoup plus dans les voies supérieures, donc dans le nez jusqu'ici. Mais ce sont les plus petites qui sont dangereuses parce qu'elles peuvent aller jusque dans les poumons. C'est ça, oui.

2785

**LE PRÉSIDENT :**

2790

D'accord. Je vous remercie beaucoup.

Votre seconde question, Monsieur Lecours.

2795

**M. JACQUES LECOURE :**

Ça s'adresse à soit monsieur Marron ou monsieur Pagé. Est-ce qu'il y a des produits pour diminuer l'odeur? Quand on a fait la visite, on nous a dit qu'il y avait des produits pour diminuer l'odeur. Est-ce que ces produits-là sont chimiques et dangereux? C'est quelle sorte de produits?

2800

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Marron.

2805

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Avez-vous compris la question?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

2810

Oui, ça va. Est-ce que les agents neutralisants sont dangereux pour la santé?

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

2815

Exactement.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

2820

La réponse est non. On a déposé hier ou avant-hier une fiche établie par un médecin dans le cas d'une utilisation similaire à celle que l'on fait. Et donc, cette fiche explicitait que compte tenu de la dilution et de la nature du produit, il n'y avait aucun risque à la santé, même pour des gens tout à proximité de l'émission de ce brouillard.

**LE PRÉSIDENT :**

2825

Merci, Monsieur Marron.

Merci, Monsieur Lecours.

**M. JACQUES LECOURE :**

2830

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2835

Monsieur Claude Vallée, s'il vous plaît. Et monsieur Vallée, on s'en tient à une question.

**M. CLAUDE VALLÉE :**

2840

Une, vous dites?

**LE PRÉSIDENT :**

2845

Non, non, deux questions, mais à la question et non à un préambule ou à une exposition de vos opinions.

**M. CLAUDE VALLÉE :**

2850

Je les écrirai, soyez sans crainte. Moi, je suis préoccupé et je vous pose la question : pourquoi tente-t-on tant de banaliser quelque chose qui est reconnu, qui s'appelle «le nombre de plaintes»?

Je prends, par exemple, le tableau que nous avons eu l'autre jour, qui disait : «Dans tel secteur, il n'y a pas de plaintes, il n'y a pas de plaintes, il n'y a pas de plaintes» et dans celui-là de la Presqu'île : «Il y en a beaucoup.»

2855

Alors, l'autoroute 40, la 640, les raffineries de l'est, l'usine d'épuration de Montréal, comment il se fait que les gens des autres secteurs ne se plaignent pas et que ceux de la Presqu'île se plaignent? Est-ce qu'ils ne se plaindraient pas parce que tout simplement c'est qu'il y a des odeurs spécifiques qui sont celles du site? Première question.

2860

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Monsieur Marron.

2865

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Oui. Pour préciser, on a amplement discuté des épisodes d'odeurs, des constats que l'on a faits. Il y a des odeurs dans le quartier de la Presqu'île qui ont été estimées dans la période où on a fait nos observations environ 1,4 % du temps. On est tout à fait conscients de cette problématique. On a mis en place des efforts pour réduire ces épisodes. On a pu analyser encore plus finement la source de ces odeurs. J'ai explicité les méthodes qu'on envisageait de mettre en place dès 2008. Et donc, on va continuer à s'attaquer à ce problème pour le résoudre de manière beaucoup plus efficace. On est soucieux, effectivement, que les gens n'aient pas cet inconfort à subir.

2875

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Marron.

2880

**M. CLAUDE VALLÉE :**

Toujours dans le domaine de la banalisation, ça s'adresse au ministère cette fois. Dans le cas du site d'enfouissement du LES de Lachute, il y a des odeurs qui avaient été reconnues, des nuisances qui étaient reconnues, pas toujours des odeurs, des nuisances, et le ministère a exigé que la Régie achète de gré à gré tous les propriétaires sur une longueur de presque 2 kilomètres, afin que ces gens-là puissent être dédommagés et ne vivent pas le problème des odeurs. C'est donc dire que le ministère reconnaissait que le droit à un environnement sain était là et agissait aussi par prudence.

2890

Si on se rappelle bien, il y a eu des épisodes à Saint... comment s'appelaient les pneus qui ont brûlé?

**LE PRÉSIDENT :**

2895 Saint-Basile-le-Grand ?

**M. CLAUDE VALLÉE :**

2900 Saint-Basile-le-Grand. Et on a exercé la plus grande prudence parce qu'on savait qu'il y avait un contaminant qui s'appelait la dioxine. Ce n'est pas parce qu'on ne le mesurait pas qu'il n'était pas là. Et à ce jour, le meilleur indice que vous puissiez avoir qu'il y a quelque chose de pas correct, c'est le nombre de personnes qui se plaignent.

2905 Promenez-vous avec vos instruments sur le terrain tant que vous voulez, c'est difficilement détectable. C'est difficilement associable à des maladies. Tout le monde, ici, vient dire : «Il n'y a pas personne qui peut dire : oui, c'est comme ça, et c'est ça, et ça, et ça, et ça» à partir des renseignements qu'ils ont. Les renseignements qu'ils ont sont partiels.

2910 Alors, est-ce que ça ne devrait pas être reconnu comme étant l'indice principal, l'espèce d'engagement social d'un secteur qui a 1 500 maisons qui disent : «Chez nous, ça pue»? Moi, je suis sidéré de voir qu'on abrille ça avec l'usine de Montréal. Ça ne figure pas dans les autres quartiers. Est-ce qu'il y a juste eux autres qui ont le nez sensible?

**LE PRÉSIDENT :**

2915 On va aller voir monsieur Mbaraga. Monsieur Mbaraga.

**M. JEAN MBARAGA :**

2920 Oui, Monsieur le Président, de ce que je sais de ce qui s'est passé justement à Lachute, d'abord ce n'est pas le ministère de l'Environnement qui a obligé...

**M. CLAUDE VALLÉE :**

2925 Les Affaires municipales, excusez.

**M. JEAN MBARAGA :**

2930 C'est ça, ce n'est pas le ministère de l'Environnement qui a obligé le promoteur à acheter. Comme monsieur Vallée vient de le dire, c'est de gré à gré. Comment ça s'est négocié, je n'ai absolument aucune idée, je ne connais pas ce dossier-là.

**LE PRÉSIDENT :**

2935 Parfait, merci.



**M. CLAUDE VALLÉE :**

2940 J'ai fait une erreur, je vais me corriger. C'est le ministère des Affaires municipales qui l'a exigé dans le cadre du décret gouvernemental qui a été donné, parce qu'il n'y a pas juste un ministère qui était impliqué. Il y avait aussi le ministère des Affaires municipales qui a exigé que ces citoyens-là soient protégés. Je ne sais pas comment ça se fait que c'est les Affaires municipales qui sont intervenus, mais c'est le gouvernement qui l'a exigé.

2945 Enfin, mais ce n'est pas deux poids deux mesures, ce que je comprends. J'ai fini.

**LE PRÉSIDENT :**

2950 Écoutez, c'est une décision qui a été prise par le Conseil des ministres. Donc, monsieur Mbaraga n'est pas en mesure, parce que le ministère de l'Environnement n'était pas impliqué.

2955 Or, vous savez, des fois, il y a des décisions qui se prennent et il y a des choses qui se retrouvent dans les décrets. En fait, c'est des recommandations qui sont émises au Conseil des ministres sur un ensemble de facteurs, sur lesquelles ils se penchent et pour des raisons X, Y, Z, ils le prennent en considération ou pas.

Donc, sur ce, je vous remercie.

**M. CLAUDE VALLÉE :**

2960 Moi aussi, je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

2965 Et j'ai très hâte...

**M. CLAUDE VALLÉE :**

2970 J'espère que j'ai pu éclairer la commission par mes commentaires. Je comprends peut-être que je suis en train de jouer avec un bouton qui est au bout du nez, mais je ne peux pas m'empêcher de voir la réalité des choses. Et la farine, j'aime pas.

**LE PRÉSIDENT :**

2975 Et on va avoir plaisir à vous lire, Monsieur Vallée. Merci.

Monsieur David Modlin, s'il vous plaît.

**M. DAVID MODLIN :**

2980

Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

2985

Oui, Monsieur Hakizimana. Excusez-moi, Monsieur Modlin.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

2990

Oui, à propos de la discussion qui vient d'avoir lieu, Monsieur le Président, j'aimerais donner une autre petite information. Il y a une étude française qui est vraiment... en tout cas, que j'ai trouvé très intéressante. Enfin, c'est une étude psychosociale. C'est dans le domaine psychosocial.

2995

En fait, les gens qui habitent à côté des autoroutes, qui habitent à côté des industries pétrolières, ils subissent des impacts aussi. Des odeurs, il y en a, etc. Mais le problème avec les sites d'enfouissement, c'est que c'est associé aux déchets et, ça, socialement, que ça sente fort ou que ça sente moins, il doit y avoir des odeurs quand il y a un site d'enfouissement, donc les gens associent ça aux déchets et ça a un impact. C'est pour cela...

3000

On sait, de toute façon, que les gens qui habitent à côté des autoroutes, au niveau du bruit pour ne prendre que ça, c'est une grande nuisance, mais ils ne manifestent pas comme les gens qui sont à côté du site d'enfouissement. C'est un concept social. Hier, docteur Plante l'a bien expliqué, c'est difficile évidemment à évaluer au niveau de la santé comme tel et les études ne sont pas si nombreuses pour ça.

3005

Voilà, c'est cette association-là que je voulais faire, parce que monsieur Vallée, qui vient de passer, disait qu'il y a des autoroutes, il a essayé d'énumérer beaucoup de choses, tout en notant très bien que ce sont les gens qui sont à côté des sites qui manifestent. C'est la précision que je voulais faire.

3010

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Merci beaucoup. Vous m'avez fait penser à une question que j'aimerais poser à BFI.

3015

Est-ce que ce serait bien compliqué de mesurer les poussières émises par le site? Êtes-vous capable? Par exemple, parce qu'on sait qu'il y a un grand volume de camions qui circulent. C'est sûr que sur la 640, il y a un grand nombre de camions aussi, la 40 et tout. Mais est-ce que ce serait bien compliqué, ça, de mesurer?

3020 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Écoutez, on a discuté rapidement. Il est tout à fait possible, dans l'objectif de rassurer les gens en évaluant ce point, de faire faire par Odotech une modélisation à partir des émissions émises par les véhicules qui sont les plus gros contributeurs, tous les véhicules provenant sur le site, et d'en évaluer les résultats et voir s'il y a une problématique ou pas.

Je vais passer la parole à monsieur Thierry Pagé à ce sujet.

3030 **M. THIERRY PAGÉ :**

En fait, je n'ai pas grand-chose à rajouter, Monsieur Marron, parce que l'essentiel a été dit.

Le plus rapidement possible, on va faire une étude qui va permettre d'évaluer la contribution des véhicules lourds, en fait qui sont diesel, donc qui sont reconnus pour émettre des particules fines, pour évaluer l'impact dans la qualité de l'air. Et à ce moment-là, on pourra comparer avec les normes et évaluer en fonction aussi du bruit de fond.

3040 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Ça renseignerait beaucoup la commission et les citoyens. Est-ce que ça prendrait bien du temps?

3045 **M. THIERRY PAGÉ :**

Pas pour demain.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

3050 Pour hier?

**M. THIERRY PAGÉ :**

3055 Non. On parle environ deux semaines, deux, trois semaines.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Merci beaucoup.

3060 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, Monsieur Modlin.

**M. DAVID MODLIN :**

3065

Oui. Sur le communiqué concernant comment ça déroule l'audience publique, c'est marqué que l'audience est divisée en deux parties, qu'on est présentement dans la première partie de s'informer. J'aimerais savoir pourquoi les opinions sont acceptées pendant cette période d'audience ?

3070

**LE PRÉSIDENT :**

3075

Je n'accepte pas les opinions. Et si vous avez été présent passablement souvent, Monsieur Modlin, vous savez que je n'ai pas accepté les opinions. Les gens ont continué à donner des opinions. On les laisse parler, mais je peux vous dire une chose, c'est que la première partie des audiences publiques est liée strictement au questionnement.

3080

Donc, il y a des gens qui outrepassent le processus, mais les opinions des participants ne sont pas considérées lors de la première partie. Nous entendons les opinions des gens strictement en deuxième partie.

**M. DAVID MODLIN :**

3085

Oui, oui, ça, je vois ici. Ça veut dire que depuis lundi, il n'y a personne ici des ministères ou de la commission ou de BFI qui ont donné des opinions?

**LE PRÉSIDENT :**

3090

Qu'est-ce que vous entendez par «opinions», Monsieur Modlin?

**M. DAVID MODLIN :**

Je peux poser ma deuxième question?

3095

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Ça va être votre première. C'est parce que j'essaie de saisir.

**M. DAVID MODLIN :**

3100

Tu as expliqué que tu n'acceptais pas les opinions.

**LE PRÉSIDENT :**

3105

Non.

**M. DAVID MODLIN :**

3110 Je pense que tu comprends le mot «opinions» et tout. Et maintenant, je demande, depuis lundi, est-ce que, oui ou non, il y a des gens ici qui ont donné des opinions?

**LE PRÉSIDENT :**

3115 Les personnes-ressources ont le droit d'exprimer des opinions, parce que ce sont des experts. Et le promoteur et les représentants du promoteur ont le droit d'avoir une opinion, parce qu'ils expliquent.

**M. DAVID MODLIN :**

3120 Je n'ai pas demandé s'ils ont droit d'une opinion. Je demande pourquoi c'est accepté. Parce que tu dis que, dans la première partie, ce n'est pas accepté.

**LE PRÉSIDENT :**

3125 Dans la première partie, ce qui n'est pas accepté, ce sont les opinions des participants, c'est-à-dire le public.

**M. DAVID MODLIN :**

3130 Ah bon !

**LE PRÉSIDENT :**

3135 Est-ce que c'est clair?

**M. DAVID MODLIN :**

3140 Non, mais c'est votre opinion, j'accepte. Monsieur Lafond, j'ai un problème, parce que je ne comprends pas comment ça déroule. Parce que, par exemple, Monsieur Mbaraga a fait une opinion. Il a... en français, on dit s'exprime et il a exprimé une opinion.

**LE PRÉSIDENT :**

3145 Monsieur Mbaraga apporte des faits.

**M. DAVID MODLIN :**

Non.

3150 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est des faits.

3155 **M. DAVID MODLIN :**

Quand il a dit à un intervenant qu'il ne faut pas... c'est le mot qui... en tout cas, c'est dans la transcription. Il y avait un intervenant qui a posé une question et monsieur Mbaraga a dit qu'il ne faut pas... ce n'est pas énervé, mais il ne faut pas être...

3160 **LE PRÉSIDENT :**

Essayons donc peut-être si c'est plus facile pour vous en anglais.

3165 **M. DAVID MODLIN :**

Oui, c'est ça, mais...

**LE PRÉSIDENT :**

3170 Tell him in English.

**M. DAVID MODLIN :**

3175 Yes, I know. C'est juste que... Est-ce que monsieur Mbaraga se rappelle de... non? O.K. Attends, parce que je n'ai pas écrit, excuse. Par exemple, c'est quand vous avez donné votre opinion concernant les déchets agricoles.

**LE PRÉSIDENT :**

3180 Les champs agricoles?

**M. DAVID MODLIN :**

3185 Les déchets agricoles, la quantité, que c'est plus ou moins et tout ça. C'était une opinion.

**LE PRÉSIDENT :**

Non, ce n'est pas une opinion, c'est un fait. Ce n'est pas pareil.

3190 **M. DAVID MODLIN :**

Ah bon! Parce que si c'est un fait, il faut une preuve, disons. Il faut des études. Il faut... non? On n'a pas ça devant nous. On n'a pas ça pour vérifier.

3195 **LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, si vous mettez en cause tout ce qui est dit par les experts ou par les experts du promoteur et que ça vous prend absolument des contre-expertises... je pense qu'il faut savoir, les experts, ce qu'ils nous disent, est-ce que ce sont des faits, est-ce qu'ils sont crédibles pour la commission, est-ce que les réponses du promoteur sont crédibles pour la commission. Et ça, c'est des choses sur lesquelles on se base, sur des faits.

Lors de l'analyse, ce qu'on va faire, nous allons nous baser sur des faits, sur tout ce qui s'est dit ici, sur toutes les interrogations qui ont été soulevées par les participants. Et à partir des réponses, la commission va se faire une idée et c'est dans ce sens qu'on va éventuellement écrire le rapport. Et on va inclure évidemment les opinions là-dedans qui seront soulevées par les participants en seconde partie de l'audience.

3210 **M. DAVID MODLIN :**

C'est parce que quand vous avisez les intervenants qu'ils ne peuvent pas questionner les résultats ou qu'ils ne sont pas crédibles, vous...

3215 **LE PRÉSIDENT :**

Non. Ce que j'ai dit...

3220 **M. DAVID MODLIN :**

Je n'ai pas compris.

3225 **LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, il faut faire attention. Ce que j'ai dit, vous pouvez contester les résultats, mais je pense qu'il ne faut pas mettre en doute... parce qu'on a dit même que les personnes engagées par le promoteur pouvaient donner des fausses réponses, des données erronées.

3230 **M. DAVID MODLIN :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3235 Or, ce que j'ai dit, j'ai dit : «Écoutez, je ne pense pas que ces personnes le fassent, parce qu'ils ont une crédibilité professionnelle, une intégrité professionnelle et leur gagne-pain c'est justement leur intégrité professionnelle.» Si du jour au lendemain ces personnes-là étaient en mesure de donner des rapports erronés, et c'est facilement vérifiable par la suite, ils perdent toute crédibilité. Ils perdent leur gagne-pain. Ils ne peuvent pas faire vivre leur famille.

3240 C'est seulement ça que j'ai dit. Donc, il faut faire attention, les professionnels qui sont ici, autant de la part des personnes-ressources que de la part des consultants, ce sont des professionnels et je ne pense pas que ces gens-là ne soient pas intègres. C'est strictement ça que j'ai dit.

3245 Maintenant, est-ce que vous pouvez en arriver à votre question?

**M. DAVID MODLIN :**

3250 C'est votre opinion, oui ? Concernant ce problème, c'est votre opinion.

**LE PRÉSIDENT :**

Non. Je fais juste faire une mise au point.

3255 **M. DAVID MODLIN :**

Ah! O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

3260 Donc, votre question, Monsieur Modlin.

**M. DAVID MODLIN :**

3265 J'aimerais savoir, est-ce que le public a accès au site BFI?

**LE PRÉSIDENT :**

3270 Monsieur Marron.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Oui. Le public peut en tout temps, en nous appelant, prendre rendez-vous avec un



3275 responsable aussi, qui s'appelle monsieur André Chulak, et le site peut être visité en tout temps avec un bref délai. C'est une histoire d'organisation. Ça peut se faire un coup de fil la veille ou deux jours avant et on peut organiser une visite.

**LE PRÉSIDENT :**

3280 Merci, Monsieur Marron.

**M. DAVID MODLIN :**

3285 Sans réservation, c'est possible?

**LE PRÉSIDENT :**

3290 Bien, il faut que vous appelez pour demander, parce qu'il faut absolument que vous soyez accompagné. C'est sûr que vous ne pouvez pas vous rendre, en tout cas selon ce que j'ai compris du promoteur, vous ne pouvez pas vous rendre seul et aller vous promener sur le site, parce qu'il y a quand même des dangers, il y a beaucoup de circulation de camions. Donc, vous pouvez y aller. Vous appelez, vous dites : «J'aimerais ça aller visiter. Quand est-ce que ça peut vous adonner?» Ils vont vous...

3295 **M. DAVID MODLIN :**

Est-ce que BFI peut répondre aux questions de danger qui existe pour quelqu'un qui visite le site?

3300 **LE PRÉSIDENT :**

Pour quelle raison, Monsieur?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

3305 Bien, vous l'avez exprimé en partie. On a de la circulation de véhicules lourds. On a des engins de compactage extrêmement puissants et très gros. Et même nos employés ont des règles de sécurité à suivre. Ils doivent porter un casque, un dossard, des chaussures de sécurité. Et toute personne qui veut accéder au site doit s'enregistrer à nos bureaux et est accompagnée par une personne. Et le registre est utilisé pour vérifier que toute personne qui est entrée au site en est ressortie.

3310

3315 C'est un peu comme on va visiter une usine pétrochimique, ce n'est pas ouvert, ce n'est pas un moulin à vent, et c'est un minimum que l'on doit apporter aux gens qui veulent visiter le site.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Marron.

3320

**M. DAVID MODLIN :**

Les dangers sont quoi?

3325

**LE PRÉSIDENT :**

Quels sont les dangers, Monsieur Marron?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

3330

Bien, les dangers, c'est que c'est un site industriel, donc une circulation de véhicules. Il n'y a pas de carte routière associée à ce site. Une personne inconnue au site qui arriverait là ne saurait pas vraiment où se diriger et il pourrait se trouver au milieu d'opérations, vous avez pu voir les camions qui se déchargent, les compacteurs qui déblaient, enfin qui compactent les déchets. Ce sont des zones extrêmement sensibles où il faut beaucoup de prudence et il y a des règles de sécurité à adopter. On ne peut pas non plus laisser les gens aller jouer sur le système d'extraction de biogaz ou regarder de leur propre initiative, il y a des précautions à prendre.

3335

**LE PRÉSIDENT :**

3340

Merci, Monsieur Marron.

**M. DAVID MODLIN :**

3345

Est-ce qu'il y a des provisions pour empêcher les gens d'avoir accès, une clôture ou quelque chose autour du site?

**LE PRÉSIDENT :**

3350

Monsieur Marron.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

3355

Actuellement, le site est principalement clôturé sur la façade donnant sur la voie de service de la 640 et on a en permanence des gardiens de sécurité qui patrouillent de jour comme de nuit pour contrôler les allées et venues.

**LE PRÉSIDENT :**

3360           Merci, Monsieur Marron.

**M. DAVID MODLIN :**

3365           C'est-à-dire que c'est possible pour quelqu'un, un bébé, un enfant, quelqu'un qui vit  
autour, est-ce que c'est possible qu'en marchant, il peut avoir accès au site?

**LE PRÉSIDENT :**

3370           Donc, c'est votre dernière question.

**M. DAVID MODLIN :**

Ça va.

3375           **LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes rendu à six, je crois ?

**M. DAVID MODLIN :**

3380           Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

3385           Donc, Monsieur Marron, est-ce que vous avez bien compris la question de monsieur  
Modlin?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

3390           Oui. Quelqu'un qui tiendrait à tout prix à pénétrer sur le site, bien que ce ne soit pas du  
tout évident, puis je ne vois pas comment un bébé pourrait le faire, pourra toujours le faire. Mais  
nous mettons en place, comme je l'avais dit, une surveillance, aussi bien les gens qui sont  
chargés de la supervision et autres, s'ils voient quelqu'un d'inconnu qui n'a pas sa place sur le site,  
à ce moment-là vont lui demander ce qu'il fait là et le raccompagnent.

3395

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Marron. Merci, Monsieur Modlin.

3400           Madame Manon Fortin. Bonsoir, Madame Fortin.

**Mme MANON FORTIN :**

3405 Rebonsoir. Juste une petite précision, parce que je voulais avoir ma précision tantôt et je ne l'ai pas eue, de madame Gauthier. Elle a mentionné que les plaintes qui mentionnent «odeur et bruit» sont compilées seulement comme pour une plainte.

**LE PRÉSIDENT :**

3410 Exact.

**Mme MANON FORTIN :**

3415 Ça veut dire que si jamais je fais des plaintes, c'est préférable mettre «odeur» et «bruit» pour qu'elles soient compilées chaque côté?

**LE PRÉSIDENT :**

3420 Madame Gauthier.

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

3425 Non, ce n'est pas tout à fait ce que j'ai mentionné. Si vous me dites, dans un événement, vous appelez, vous dites : «À 8 h, j'entendais du bruit et des odeurs», ça, c'est compilé en un seul événement. C'est ce que je voulais dire. Mais si le matin à 8 h, il y a une plainte d'odeurs, et à 6 h le soir, il y a une plainte de bruit, ça, ça va être deux événements.

**Mme MANON FORTIN :**

3430 Mais c'est parce que des fois il y a des odeurs et il y a du bruit en même temps. Ça fait que c'est compilé comme une. Sinon, j'envoie à différents...

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

3435 Dans le registre, il y a une à un endroit, ça va être compilé comme un. Mais on indique par contre : «Il y avait plainte: odeur et bruit.». Vous allez le voir dans le registre, on indique les deux. S'il y en a trois, on met les trois, là.

**LE PRÉSIDENT :**

3440 Et la compilation annuelle tient compte des deux colonnes?

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

3445 Non. Dans le registre, ça va être comme un événement. Mais dans l'événement, dans la remarque, ça va être «plainte : odeur et bruit».

**LE PRÉSIDENT :**

3450 Merci, Madame Gauthier.

Et allez-y pour vos questions.

**Mme MANON FORTIN :**

3455 Dans l'argile, peut-on retrouver des veines de sable?

**LE PRÉSIDENT :**

3460 Monsieur Marron.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

3465 Les reconnaissances qui ont été faites ont été très, très exhaustives et on a la chance d'être dans un dépôt d'argile extrêmement fine et très homogène. Ça a été prouvé par l'ensemble des analyses qui ont été faites lors des différentes études. Et je vous dirais que la vérification a contrario, c'est l'analyse géochimique qui a été présentée par monsieur Robert Chapuis, qui est en fait le résultat de cette parfaite imperméabilité sur la manière dont les argiles se désalinisent actuellement.

3470

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Marron, combien il y a eu de caractérisations? En fait, en termes de caractérisation, il y a eu plusieurs carottages sur le site.

3475

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Oui.

3480

**LE PRÉSIDENT :**

Ça peut représenter combien de carottages?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

3485

Pour le secteur nord, je dirais entre 25 et 30 forages minimum. Si on ajoute à ça les puits d'installation de piézomètres, on peut arriver à 40 ou 50 puits au total, avec en permanence des profils extrêmement homogènes et continus.

3490

Il y a des contextes géologiques où, par exemple, vous allez avoir des remontées rocheuses, des variations de la nature des sols. À ce moment-là, il peut devenir beaucoup plus délicat d'interpoler entre les forages.

3495

Mais dans le cas présent, on a fait énormément de forages par carottage, installation de puits et des essais géotechniques pour mesurer la caractéristique du sol, qu'ils se mettent bien en lien avec la nature des sols, et tous les résultats étaient extrêmement homogènes.

**LE PRÉSIDENT :**

3500

Merci, Monsieur Marron.

**Mme MANON FORTIN :**

3505

Est-ce que j'aurais droit à une dernière, dernière?

**LE PRÉSIDENT :**

Une dernière, dernière, allez-y.

3510

**Mme MANON FORTIN :**

3515

Quand on a visité le site, les camions qui rentraient, il y a des terres contaminées, il y a des déchets contaminés. Quand le camion sort du site, parce qu'il rentre 5-600, peut-être 700 camions par jour, les roues qui passent sur le site, à un moment donné les produits chimiques ou toxiques qui sont après les roues et peuvent se coller après les... quand ça s'en va sur la route, ça, à un moment donné ça s'échappe. Est-ce qu'il y a un moyen de...

3520

Parce que quand on a pris l'autobus, on a embarqué, on a monté. Puis quand on a sorti du site, on s'est en allé, puis il n'y a pas eu rien pour le nettoyage ou quoi que ce soit.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. On va demander à monsieur Marron ce qu'il en est.

3525 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Oui. Actuellement, ce qui est principalement mis en place, c'est un camion de nettoyage qui fait, en fait, le brossage avec de l'eau, un peu comme on le fait dans les villes, entre la voie de service et le poste de pesée aux balances.

3530

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est suffisant?

3535 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Pour l'instant, oui. À terme, il va être regardé la possibilité de mettre un dispositif de nettoyage d'essieux à l'aide de jets d'eau justement pour être encore plus efficace.

3540 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Marron.

**Mme MANON FORTIN :**

3545

Si je comprends bien, c'est seulement qu'alentour, en avant du site. Les camions ne sont pas nettoyés, rien, là.

**LE PRÉSIDENT :**

3550

En fait, il y a...

**Mme MANON FORTIN :**

3555

C'est parce qu'à un moment donné, ça peut avoir... vous comprenez un petit peu le sens de ma question?

**LE PRÉSIDENT :**

3560

Oui, oui, je comprends très bien, Madame Fortin. Mais il semblerait, en tout cas, selon monsieur Marron, il semblerait qu'il n'y a pas d'indication à l'effet que ça peut contaminer. Je ne sais pas.

Monsieur Marron, peut-être que vous avez...

3565

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Non. Je vous dirai, s'il y avait une contamination, elle serait principalement au niveau des eaux de surface. Il n'y a pas de constat à cet effet.

3570

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci, Monsieur Marron.

3575

Merci, Madame Fortin.

**Mme MANON FORTIN :**

Merci.

3580

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Véronique Armstrong. Monsieur Valiquette, je ne vous ai pas demandé de vous asseoir.

3585

**Mme VÉRONIQUE ARMSTRONG :**

C'est que je vais laisser monsieur François Valiquette formuler les questions pour moi.

3590

**LE PRÉSIDENT :**

Vous n'êtes pas capable de les présenter, Madame Armstrong?

**Mme VÉRONIQUE ARMSTRONG :**

3595

Je lui fais confiance de les formuler adéquatement.

**LE PRÉSIDENT :**

3600

Mais vous savez, elles sont déjà écrites. Vous pouvez les présenter ?

**Mme VÉRONIQUE ARMSTRONG :**

3605

Mais j'y tiens.



**LE PRÉSIDENT :**

3610 Écoutez, on s'était entendus. Je pense que monsieur Valiquette, il y a eu lors de la soirée, lorsqu'on a fait la rencontre préparatoire, j'ai dit que si les personnes, c'était impensable pour elles de le faire, elles pouvaient se faire représenter.

**Mme VÉRONIQUE ARMSTRONG :**

3615 C'est impensable pour moi de le faire. Je ne suis pas à l'aise de poser ces questions-là. Je lui fais confiance pour les formuler de la bonne façon.

**LE PRÉSIDENT :**

3620 Pourtant, vous aviez très bien réussi à présenter vos autres questions auparavant, mais je vous fais confiance, Madame. Allez-y, Monsieur Valiquette.

**Mme VÉRONIQUE ARMSTRONG :**

3625 Merci.

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

3630 Je vais formuler ma question. Mais avant de formuler ma question, Monsieur le Président, je veux décrier tout de suite l'iniquité.

**LE PRÉSIDENT :**

3635 Monsieur Valiquette, vous posez votre question. Puis la question de l'iniquité, je n'ai pas fini avec vous. Tantôt, je vous aurais fait venir. Mais là, si vous commencez à faire des esclandres pour lesquels vous êtes en partie un petit peu responsable, parce que cet après-midi, ce que j'ai dit, j'ai dit: «Ceux...»

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

3640 Je pense que les citoyens se sont très bien conduits tout le long de la commission.

**LE PRÉSIDENT :**

3645 Monsieur Valiquette, laissez-moi parler. C'est moi qui ai la parole présentement. Quand vous parlez, je vous écoute. C'est à mon tour, laissez-moi parler, s'il vous plaît, et ça va aller bien.

3650 Ce que j'ai dit cet après-midi, souvenez-vous, j'ai dit, quand monsieur Chapuis était là, j'ai dit : «Ceux qui ont des questions relativement à l'étanchéité, je vais leur donner la priorité.» Est-ce exact?

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

3655 Mais vous n'avez pas spécifié que ça nous enlevait notre droit à nos autres questions.

**LE PRÉSIDENT :**

C'était automatique, Monsieur Valiquette.

3660 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Non, ce n'était pas automatique. Ce n'était pas comme ça que vous l'avez présenté. Alors, je pense qu'il faut être favorable aux citoyens. Et vous n'aviez pas le droit de rayer mon nom de la liste unilatéralement sans m'en parler.

3665 Voilà, je m'excuse, Monsieur le Président. Laissez-moi poser les questions, je ne veux pas faire d'esclandre. Avec la détresse qu'on vit, avec la bravoure qu'on a, le courage qu'on a d'être ici et de ne pas avoir manifesté de la semaine, Monsieur le Président, finissez pas ça d'une mauvaise façon. Je vous dis, on s'est contrôlés toute la semaine, alors qu'on a le goût de taper dans des murs. Alors, laissez-nous faire. Je vais poser ma question, puis on arrête ça là. Merci, Monsieur.

**LE PRÉSIDENT :**

3675 Disons qu'il y a certains participants...

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

3680 Monsieur le Président, comme représentant du Comité des citoyens, les changements climatiques sont maintenant une réalité pour tous. Depuis quelques années, normalement, le ministère de l'Environnement et le ministère de la Santé se préoccupent des changements climatiques et se préoccupent de plan d'adaptation pour ces changements climatiques là.

J'ai ici un extrait du site de l'Institut national de santé publique:

3685 *Changements climatiques et développement durable. Les changements climatiques peuvent avoir des répercussions importantes sur la santé.*

3690 Dans l'étude d'impact, il n'y a rien sur les impacts négatifs potentiels des changements climatiques à l'égard du site actuel et de son agrandissement. De plus, il n'y a pas de plan d'adaptation présenté.

3695 Monsieur le Président, que pensent le ministère de l'Environnement et le ministère de la Santé de l'absence de préoccupation dans l'étude d'impact sur les impacts négatifs réels ou potentiels dus aux changements climatiques? Et conséquemment, que pensent-ils de l'absence de plan d'adaptation sur un site et un projet d'une telle envergure?

**LE PRÉSIDENT :**

3700 Monsieur Mbaraga.

**M. JEAN MBARAGA :**

3705 Oui, Monsieur le Président. J'aimerais, Monsieur le Président, si c'est possible, que monsieur Valiquette puisse préciser qu'est-ce qu'il entend par «changements climatiques» sur le site et «l'adaptation due aux changements climatiques» sur le site.

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

3710 Des exemples, vous voulez. Changements climatiques : augmentation des pluies, des périodes d'exposition au soleil, argile qui peut fracturer plus facilement et etc. Je peux vous en sortir. Vous voulez que je fasse votre travail pour vous, je peux vous en sortir beaucoup. Alors, il y a des impacts négatifs potentiels anticipés.

3715 **LE PRÉSIDENT :**

Vous voulez savoir s'il y a une relation entre les changements climatiques et la présence du site? Est-ce que c'est ça ou encore est-ce que la présence du site...

3720 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Monsieur...

**LE PRÉSIDENT :**

3725 Monsieur Valiquette, s'il vous plaît, laissez-moi parler. Je veux avoir des précisions de votre part. C'est seulement que ça que je vous demande, Monsieur Valiquette. Est-ce que les changements climatiques dans son ensemble peuvent avoir une incidence ou c'est strictement l'exploitation du LET qui peut entraîner des changements climatiques. Et je pense....

3730

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

3735 Non, je ne parle pas de l'exploitation du LET. Ce n'est pas ça que je veux parler. Je parle de l'effet des impacts négatifs. Il y a un tableau dans l'étude d'impact qui parle d'impacts négatifs, avec des impacts résiduels négligeables, mineurs, moyens. Alors, il peut y avoir, par l'effet des changements climatiques, une modification de ces impacts. Certains peuvent être anticipés ou prévus, qui passent de négligeables à moyens ou à mineurs, où il y a des questionnements à se poser. S'il y a plus d'ensoleillement, s'il y a plus...

3740 Écoutez, ils ont fait un bassin en 2007. Ils sont venus nous dire qu'ils avaient fait un bassin en 2007, qui a été là pendant un an, parce qu'il y avait plus de pluie, parce qu'il y avait eu plus de pluie en 2006. Qu'est-ce qui va se passer s'il y a vraiment plus de pluie dans deux ans? On va creuser un autre bassin, qu'ils vont émettre des gaz puis tout ça? Qu'est-ce qui se passe?

3745 Nous, on est déjà sursaturés. La cour est pleine d'odeurs et de tout ça. Là, ils vont créer des bassins, ils vont nous arriver encore une modification. Ce site-là existe depuis 1992. Ils ont eu cinq décrets. Combien ça va leur prendre de temps pour ajuster leur technologie qui à tout moment change, des nouvelles améliorations. Puis je peux vous en faire une liste des améliorations qu'ils ont apportées. On est des cobayes, ils se servent de nous autres pour améliorer. On peut vous déposer des courriels qu'on a où ils disent vraiment : «Si ça chiale, on va s'ajuster.»

**LE PRÉSIDENT :**

3755 Est-ce que c'est un peu plus clair, Monsieur Mbaraga?

**M. JEAN MBARAGA :**

3760 En fait, si je comprends bien, Monsieur le Président, c'est que monsieur Valiquette aimerait savoir l'effet des changements climatiques sur le site de BFI et non qu'est-ce que le site de BFI fait pour, comment dirais-je, aggraver ou contribuer aux changements climatiques.

3765 Je vais laisser le promoteur répondre. Mais dans ce qu'on a entendu depuis les sept séances, pour ce qui est des biogaz, il s'en occupe. Pour ce qui est du lixiviat, il s'en occupe. Il y a des suivis qui sont prévus. Je ne sais pas ce que monsieur Valiquette veut de plus.

3770 Mais là, s'il dit maintenant : «Il aurait fallu que le promoteur analyse ce que les changements climatiques feraient sur son site», ça, c'est une autre paire de manches.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Marron, est-ce que vous avez regardé cet aspect de l'ensemble des

changements climatiques qui pourraient avoir des incidences sur votre site?

3775

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Oui. À l'échelle d'un projet d'une durée de 17 ans, 20 ans, tel que c'est là, l'impact précis des changements climatiques est quand même une vision apocalyptique de ce qui peut arriver.

3780

Si le climat du Québec devenait un climat aride ou semi-aride, on pourrait avoir une pénétration de fissures dans l'argile effectivement qui modifieraient le comportement du couvert. Mais pour l'instant, je vous dirais qu'avec le climat très froid que l'on a en hiver, l'effet du gel sur l'argile se révèle aussi efficace, sinon plus, que ne pourrait l'être celui de la chaleur. Parce qu'en fait, ces phénomènes de gel ont pour effet d'attirer l'eau qui est contenue dans l'argile et de créer une petite partie fissurée.

3785

On a fait, en 2002, des études sur l'état du couvert qui montraient que malgré ces effets, ces cycles de gel-dégel, on gardait dans le couvert les épaisseurs qui étaient requises en termes d'imperméabilité pour le couvert.

3790

Pour ce qui est des eaux de pluies, j'en ai parlé avec la mise en place de bassins de rétention pour des pluies de forte intensité. Les biogaz sont gérés. Et dans le projet qu'on a déposé, il y a deux bassins complémentaires pour le traitement de lixiviat et un bassin supplémentaire pour le captage des eaux de surface.

3795

Donc, on ne voit pas d'autres effets à cette étape-ci. Le terme «changements climatiques», bon, est quand même quelque chose... s'il y a une augmentation de 1 à 1.5 %, 1.5° à 2° pour les 50 ou 100 ans à venir, c'est par ça que ça va se traduire.

3800

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Marron.

3805

Monsieur Valiquette.

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Ma deuxième question ?

3810

**LE PRÉSIDENT :**

Bien sûr.

3815 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Alors, si j'ai bien compris aujourd'hui, c'est qu'en dehors des heures d'ouverture des bureaux du ministère de l'Environnement, il y a un répondeur qui prend les appels, qui prend les plaintes. Il y a le numéro d'Urgence environnement, mais j'ai bien compris que les gens d'Urgence environnement ne se dérangent pas pour les appels provenant du secteur de la Presqu'île.

Est-ce que, Monsieur le Président, je pose la question aux gens des ministères, est-ce qu'on n'a pas ici la représentation de Pierre et le loup en vivant Pierre et le Loup? «Les gens de la Presqu'île sont des chialeux, ils chialent, ils font des plaintes.» Mais maintenant, Urgence environnement, même si leurs yeux piquent, même si leurs enfants toussent, même si leurs enfants ne peuvent pas aller dehors parce que ça pue...

Puis moi ça m'est arrivé, je n'ai pas reçu personne chez nous l'été passé pour faire un barbecue pour ne pas les indisposer, absolument pas. Certains vont dire : «Bien, voyons, il n'a pas fait de barbecue !» Chez nous, là, écoutez, j'ai des jeunes enfants, et je vous le dis, il y a des périodes, mon fils de quatre ans est sur les pompes. Certains vont me dire : «Déménagement.» Est-ce qu'on déménage? Est-ce qu'on déracine tout notre monde? Qu'est-ce qui se passe? J'ai d'autres enfants, tout ça.

Mais ceci dit, est-ce que ce n'est pas ça qui se passe? On est rendus que nous autres, on est des chialeux. On est rendus nous autres, les citoyens : «Hé! Urgence environnement, on appelle, on étouffe», ils ne se dérangent plus. Écoutez, où est-ce qu'on s'en va? La question, c'est: où est-ce qu'on s'en va comme société avec des affaires de même?

C'est tout, Monsieur le Président. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Valiquette...

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Je n'ai même pas besoin de réponse. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Valiquette. Merci, Madame Armstrong.

Monsieur Charles Moreau. Bonsoir, Monsieur Moreau.

**M. CHARLES MOREAU :**

Rebonjour et rebonsoir.

3860

**LE PRÉSIDENT :**

Et encore une fois, on fait ça court, Monsieur Moreau ?

3865

**M. CHARLES MOREAU :**

Comme d'habitude.

**LE PRÉSIDENT :**

3870

Avec vous...

**M. CHARLES MOREAU :**

3875

Ma moyenne n'est pas bonne?

**LE PRÉSIDENT :**

... je ne sais pas quelle habitude que vous avez.

3880

**M. CHARLES MOREAU :**

J'espère que là, ça ne fait pas partie de mon préambule ce que je suis en train de faire avec vous en ce moment ?

3885

**LE PRÉSIDENT :**

Non. Encore là, encore une fois, comme je vous dis, les règles sont un court préambule. D'accord?

3890

**M. CHARLES MOREAU :**

Je vais essayer d'être le plus bref possible, même si ça paraît peut-être à vos yeux miraculeux.

3895

Je sais que BFI a acquis le terrain qui était anciennement, je crois, sauf erreur, déjà un site d'enfouissement au préalable et qu'il a acquis l'ensemble des risques et des responsabilités, si je comprends bien, associés à l'ancien opérateur, si on peut dire. Et je veux savoir dans quelle mesure le site a été mis au niveau, si on peut dire, au niveau des technologies qui sont

3900 utilisées présentement. Je parle de l'ancienne partie qu'ils ont acquise, qui était là préalablement, par rapport aux technologies qui existent maintenant et qui doivent être appliquées de par les règlements du ministère de l'Environnement. Je voulais savoir si les anciennes parties sont au même niveau «technologique» et de protection de l'environnement que les nouvelles parties, les nouvelles aires dont il est question présentement pour...

3905

**LE PRÉSIDENT :**

On va aller voir monsieur Marron là-dessus et ensuite on passera au MDDEP.

3910

**M. CHARLES MOREAU :**

Vous voyez que j'ai fait des progrès ?

**LE PRÉSIDENT :**

3915

Oui, c'est super ! Monsieur Marron.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

3920

Oui. Lorsque BFI a fait l'acquisition du site dans les années 86 ou 88, 85, le mode d'exploitation de l'ancien propriétaire, en fait, ne consistait pas à creuser l'argile comme on le fait maintenant. Les déchets étaient simplement déposés sur l'argile après que le sable était enlevé. Donc, il est clair qu'à ce moment-là, la gestion des lixiviats n'était pas aussi efficace que celle qui peut être faite maintenant.

3925

Donc, un des premiers travail qu'a fait BFI après l'acquisition de ce site a été de ceinturer toutes les anciennes zones avec un mur de ciment bentonite, qui est en fait une technique de paroi moulée et qui a ceinturé tout le site de manière à empêcher tout écoulement pouvant provenir des anciennes zones vers l'extérieur du site. Donc, ça a été la sécurisation qui a été faite.

3930

Et on avait évoqué hier le site qui était classé GERLED, pour lequel les documents ont été déposés par madame Marie-Josée Gauthier. Les caractérisations ont été faites et démontré qu'il n'y avait aucun impact avec les jus pouvant sortir également de cette zone.

3935

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Marron.

3940

Et au niveau du ministère, Monsieur Mbaraga, est-ce que ce qui a été fait par le promoteur est suffisant ou aurait-il fallu qu'il fasse autre chose?



**M. JEAN MBARAGA :**

3945 Je vais donner un premier niveau de réponse. On est chanceux, parce qu'on a Michel Bourret qui a suivi le site bien avant moi, depuis 1993, dès les premières audiences publiques jusqu'à présent.

3950 Donc, ce site, effectivement, la première cellule était, ce que monsieur Marron vient de dire, était régie par le Règlement sur les déchets solides des années 78. Après, il y a eu des agrandissements qui ont été faits sur le projet du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles. C'est sûr et certain que les derniers décrets qu'on a émis, ils sont beaucoup plus sévères, ils ont des conditions beaucoup plus sévères que ce que recommandait le Règlement sur les déchets solides.

3955 Mais je vais laisser Michel Bourret justement étayer un peu plus que ça.

**LE PRÉSIDENT :**

3960 Oui, Monsieur Bourret.

**M. MICHEL BOURRET :**

3965 Bonjour ! Il y a des zones qui datent même avant 93, avant que je sois dans le dossier. Mais ce qui est fait chez BFI, le contrôle qui est fait, autant au niveau des eaux souterraines que des eaux de surface, englobe l'ensemble des zones d'enfouissement et ce sont les mêmes normes finalement qui sont appliquées compte tenu que, au niveau des eaux de surface, on ne fait pas la distinction entre les eaux qui viennent d'une zone par rapport à une autre. C'est l'ensemble qui est pris en compte. Et la même chose au niveau du suivi des eaux souterraines, 3970 les mêmes paramètres sont échantillonnés et les mêmes normes sont appliquées.

**LE PRÉSIDENT :**

3975 Parfait. Merci, Monsieur Bourret.

**M. MICHEL BOURRET :**

Bienvenue.

3980 **LE PRÉSIDENT :**

Votre seconde question.

**M. CHARLES MOREAU :**

3985

Un peu dans la même veine. Si je comprends bien, l'acquisition a été faite en 1994, je crois, 1995.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

3990

1985.

**M. CHARLES MOREAU :**

3995

D'accord, excusez-moi. Je veux savoir, au moment de l'acquisition, est-ce qu'il y a eu des études de faites justement de migration, préalables à votre acquisition via les terrains voisins? Est-ce que, au moment où vous avez fait l'acquisition et installé l'ensemble des murets ou les murs bétonnés que vous avez parlé tantôt, Monsieur Marron, est-ce qu'il y a eu des études à savoir s'il y avait eu, avant votre venue, si on peut dire, à titre d'opérateur, est-ce qu'il y avait eu au préalable déjà de la migration de lixiviat antérieur à votre achat.

4000

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Marron.

4005

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Les études que j'ai vues de cette époque, bon, je n'étais pas sur le site évidemment à cette époque, mais il y a eu un grand nombre de forages destinés justement, avant que l'achat ne se fasse, destinés à voir s'il n'y avait pas de problématiques environnementales. Et à ce moment-là, il a été constaté que le sol était basé sur une couche d'argile extrêmement épaisse et que si problématique il y avait, elle se posait uniquement pour les anciennes cellules posées en surface de cette couche d'argile par des écoulements horizontaux qui pouvaient se produire dans la couche de sable.

4015

Donc, tous ces éléments-là ont été vérifiés à l'époque. Il y avait eu également des essais assez poussés réalisés par l'Université McGill. Je pense c'était le docteur Young à l'époque, qui avait déjà pris en compte les premiers éléments relatifs à la migration par diffusion et advection. Donc, c'était quand même une approche qui était déjà techniquement très poussée pour évaluer l'état des sols et de l'argile présents sur le site.

4020

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Marron. Merci.

4025

Monsieur François Valiquette.

**M. CHARLES MOREAU :**

4030           Merci, Monsieur le Président. Bonne fin de soirée.

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

4035           Monsieur le Président, pour pas allonger inutilement la commission, je pense que tout le monde est fatigué, on a quand même eu une belle commission, on a choisi, le Comité des citoyens de la Presqu'île, de vous envoyer les questions. On a encore plusieurs questions, on va vous les envoyer correctement par les voies choisies. Et on espère, par contre, que vous allez donner la chance aux coureurs, à la pertinence de nos questions, s'il vous plaît.

4040           **LE PRÉSIDENT :**

              Vous comprendrez, Monsieur Valiquette, que si les questions ressemblent à celles qui ont déjà été posées et répondues...

4045           **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

              Elles ne seront pas similaires.

**LE PRÉSIDENT :**

4050           Parfait. Si elles ne sont pas similaires, il n'y a aucun problème.

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

4055           On peut vous en assurer. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

4060           Merci, Monsieur Valiquette.

              Ceci clôt officiellement la première partie de l'audience. Pour ceux d'entre vous, promoteur ou personnes-ressources, qui ont des documents à déposer ou des réponses à nous faire parvenir, je vous rappelle que la commission souhaite les obtenir au plus tard dans une semaine. Notre objectif est de rendre accessibles au public ces documents pour les aider à élaborer leur opinion qu'ils présenteront lors de la deuxième partie de l'audience qui aura lieu, je le répète, ici même au Centre récréatif de Repentigny à compter du lundi 3 mars prochain, à 19 h.

4065

              Entre-temps, la commission poursuit ses travaux d'enquête. La commission recevra

4070 jusqu'à vendredi, 8 février prochain, les questions des personnes qui n'ont pu assister aux séances d'aujourd'hui ou à celles d'entre vous qui souhaiteraient compléter leur compréhension du projet. Il appartient toujours à la commission de juger de la pertinence de la question. Le cas échéant, les questions et les réponses seront déposées et accessibles.

4075 Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer et de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale, si ce n'est déjà fait, auprès de madame Poliquin, la coordonnatrice de la commission, au plus tard le 18 février prochain. L'objectif est de pouvoir organiser l'horaire de la deuxième partie de l'audience.

4080 Pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire, de bien comprendre votre opinion, je souhaite que vous transmettiez votre mémoire au secrétariat de la commission au plus tard le jeudi, 28 février prochain, à midi.

4085 Pour vous aider à préparer votre mémoire, le BAPE a produit un guide d'information sur la préparation des mémoires, lequel guide est disponible à l'arrière de la salle ainsi que sur le site Internet du BAPE.

4090 En deuxième partie de l'audience, la disposition de la salle est bien différente de maintenant. Seule la table des participants et celle de la commission demeurent en place. Le promoteur et les personnes-ressources qui souhaitent être présentes seront les bienvenus évidemment, mais ils ne seront plus appelés à intervenir.

4095 Cette deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation de votre opinion sur le projet et ses impacts. Je vous accorderai quinze minutes de présentation. Il va de soi que mes collègues et moi pourrons échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion.

Votre mémoire ne sera rendu public qu'au moment de sa présentation devant la commission.

4100 Il est important que votre mémoire soit signé et que vos coordonnées soient accessibles à madame Poliquin. Si le mémoire n'est pas signé et les coordonnées ne sont pas disponibles, le mémoire ne pourra pas être présenté.

4105 Pour terminer, je remercie le porte-parole du promoteur, Monsieur Marron et son équipe, de même que les personnes-ressources pour toute l'information fournie au cours de cette première partie d'audience.

4110 Enfin, je remercie les gens à la technique, la sténotypiste, de même que l'équipe de la commission, mesdames Durand, Dumontier, Hawey, St-Michel, Olivier et Poliquin, monsieur Roberge, ainsi que mes collègues, madame Bigué et monsieur Fortin.

Au plaisir de se revoir le 3 mars prochain. Merci beaucoup de votre participation et bonne fin de soirée.

4115

\*\*\*\*\*

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de la preuve et des témoignages en cette cause pris au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

4120

Et, j'ai signé :

---

**LISE MAISONNEUVE, s.o.**

4125